MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mercredi 16 mars 2005, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alexis Barbey*, *Mmes Marie-Thérèse Bovier*, *Nathalie Fontanet*, *Liliane Johner*, *Florence Kraft-Babel*, *MM. Jean-Pierre Oberholzer* et *Patrice Reynaud*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger*, *Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 mars 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 mars et mercredi 16 mars 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai plusieurs communications à vous faire. Tout d'abord, je salue à la tribune du public les apprenties de la Ville, qui vont écouter nos débats un moment, ainsi que leurs formateurs du Service des ressources humaines, Mme Dunand Bays, chargée du développement et de la formation, et M. Thermann, juriste. Je leur signale que nous accueillerons aussi volontiers les apprentis, lorsque leur assiduité leur permettra d'assister à nos débats.

Je présente les sincères condoléances du Conseil municipal à Mme Marie-Thérèse Bovier, qui a perdu sa mère.

Je demande maintenant à M. Dupraz de nous donner lecture de la lettre de démission de M. Gilles Thorel.

Lecture de la lettre:

Genève, le 9 mars 2005

Monsieur le président,

Pour une question de surcharge liée à de nouvelles responsabilités familiales et professionnelles, je me vois amené à vous présenter ma démission du Conseil municipal à partir de la session d'avril 2005.

C'est avec quelque tristesse que j'ai opéré ce choix, car collaborer au sein de ce Conseil est chose qui me passionne, ce d'autant que l'ambiance y est excellente. Toutefois, mes nouvelles responsabilités sont tout aussi passionnantes, ce qui fait que je n'en conçois pas de regrets.

Souligner la bonne ambiance au Conseil municipal, c'est dire le fait que le respect des uns et des autres n'y est pas un vain mot, ce qui me paraît faire partie de l'essence même de la démocratie. Je souhaite donc que cet état d'esprit perdure le plus longtemps possible. Et si j'apprécie généralement assez l'ironie, et

même les piques plus personnalisées, il me semble important que la décence, le bon goût et surtout la bonne foi ne succombent pas aux ego hypertrophiés ou aux sirènes médiatiques toujours plus avides de politique spectacle.

Sur le plan politique, je souhaite, à l'instar de certains de mes prédécesseurs démissionnaires, plein succès dans leur travail aux partis de l'Alternative, et à tous ceux qui sont prêts à reconnaître qu'aujourd'hui, plus que jamais, il s'agit de tout faire pour que nous puissions continuer à «faire société», alors que les forces qui s'ingénient à réduire les effets redistributeurs des collectivités publiques et parapubliques ne font que découdre les liens sociaux, et contribuent ainsi à ce qu'elles dénoncent parfois elles-mêmes: le délabrement du «vivre ensemble».

Pour terminer, j'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé, à un titre ou à un autre, dans mon mandat de conseiller municipal, et en particulier les services de la Ville et du Conseil municipal.

Gilles Thorel

(Applaudissements.)

Le président. Monsieur le conseiller municipal Gilles Thorel, cher camarade et ami, c'est avec un immense regret que nous prendrons congé de vous tout bientôt. Je pense que votre groupe aura l'occasion de vous adresser quelques mots à cette occasion; en ce qui me concerne, je tiens à dire combien j'ai eu de plaisir à partager avec vous ces heures de travail et de discussions au sein de notre plénum comme dans les commissions, et j'avoue que je vous vois partir avec bien des regrets.

Je passe maintenant à un rappel. A 18 h 15 très exactement, nous interromprons le débat en cours à ce moment-là pour traiter la résolution R-77 intitulée «Je vis en ville de Genève, je vote en ville de Genève!», conformément à la motion d'ordre votée par le Conseil municipal lors de sa séance plénière d'hier soir. Cette urgence a été votée pour permettre à M. Prudente, président du Conseil communal de Delémont, ainsi qu'à son vice-président, M. Natale, d'assister, de la tribune du public, à nos débats, comme l'ont souhaité quelques éminents conseillers municipaux. Le bureau du Conseil municipal a donc décidé de réaliser ce souhait en invitant officiellement MM. Prudente et Natale dans le cadre des relations de convivialité que nous entretenons entre les communes de ce pays, voire d'Europe quand cela est possible. Nous offrirons à ces deux élus de Delémont une modeste collation à l'issue de ce débat, vers 19 h ou 19 h 15, dans la salle des Fiefs. Les élus du Conseil municipal et le Conseil administratif sont les bienvenus. Il va de soi que, pour éviter toute interférence entre le sujet débattu et

la proximité d'une certaine votation, la presse n'est pas conviée à ce qui reste une collation entre élus de deux municipalités. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre compréhension et je vous rappelle que je souhaiterais que le débat se termine dans des temps acceptables pour toutes et tous.

J'ai une autre annonce à faire. Vu les circonstances tragiques et pénibles que nous avons vécues hier, la séance du bureau du Conseil municipal s'est déroulée de façon tout à fait inhabituelle et nous n'avons pas pu convenir des renvois des propositions du Conseil administratif en commission. Mais, si vous le souhaitez, vous pouvez, le cas échéant, décider de renvoyer sans débat certaines propositions directement en commission.

Je passe à une autre communication, concernant la commission des travaux, de la part de M. Roberto Broggini. Il me prie de vous signaler que la séance prévue pour le mercredi 23 mars aura bel et bien lieu comme prévu et selon l'ordre du jour établi. C'est lui-même, en raison de l'absence de M. Marquet, qui en assumera *ad interim* la présidence. Je l'en remercie en votre nom à tous.

Ma dernière communication concerne l'interpellation I-130 de M^me^ Gachet, intitulée «Douche froide sur les agents municipaux», inscrite à notre ordre du jour. Cet objet est retiré.

3. Questions orales.

M. Pierre Muller, maire. J'apporte ici une précision concernant la question posée hier par le conseiller municipal Juon. En montant ici depuis le Palais Eynard, tout à l'heure, je suis passé devant «l'objet du délit», à savoir les affiches derrière le bâtiment du Département de l'instruction publique. Monsieur Juon, je vous signale que les trois affiches concernées représentent respectivement Loto suisse, l'Office national du tourisme de Grèce – il n'y a pas de femme lascive sur cette image, je le précise – et une agence de voyages – là non plus, la réclame n'a rien de discutable. Vous conviendrez avec moi que nous avons sans doute à répondre à d'autres préoccupations, dans ce Conseil municipal, que de vouloir couvrir des affiches apposées depuis fort longtemps sur les parpaings installés par les entreprises de construction. Occupons-nous de sujets qui en valent la peine et non de futilités, et ne jouons pas les censeurs!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur le président, vous transmettrez la réponse qui suit à M. Froidevaux, puisqu'il n'est pas présent en ce

moment. Il a signalé que la liste des éditeurs genevois publiée dans l'une des brochures du département des affaires culturelles était incomplète. L'explication est assez simple, mais nous avons essuyé des critiques sur ce point et nous allons essayer de modifier notre manière de faire d'ici à l'année prochaine. Voilà comment se déroule la procédure: nous envoyons un mot à tous les éditeurs en leur demandant de nous faire parvenir une liste de leurs publications. Un jury opère une sélection, puis il envoie une partie des ouvrages choisis à différentes bibliothèques, notamment en France. Dans ladite brochure, *Genève se livre*, nous publions la liste des éditeurs qui nous ont répondu, et eux seuls ont accès à la sélection en vue de l'envoi de leurs ouvrages. Désormais, nous ferons figurer tous les éditeurs dans cette brochure. J'espère que les amis libéraux de M. Froidevaux lui transmettront ma réponse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je réponds ici à une question de Mme Fontanet – elle n'est pas là en ce moment, mais mes propos figureront dans le *Mémorial*. Elle m'a posé une question concernant l'école Bertrand, qui est en rénovation en vue de devenir une crèche municipale. Mme Fontanet, qui habite juste en face, m'a signalé hier soir que les lumières restaient allumées toute la nuit à l'intérieur de ce bâtiment en travaux. Nous avons donc téléphoné à M. Borella, du Service d'architecture qui dépend du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie dirigé par Christian Ferrazino; il nous a répondu que c'est la dernière entreprise quittant les lieux le soir qui, normalement, doit éteindre les lumières. Tel n'étant actuellement pas le cas, M. Borella s'est engagé à faire le nécessaire pour transmettre le message aux entreprises concernées, afin qu'elles s'y conforment.

Je réponds ensuite à une question de M. Didier Bonny concernant l'association Le Café, dans la Maison du Bout-du-Monde, aujourd'hui dénommée Maison Saint-Exupéry. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, avant 1999, cette maison était squattée, mais nous y avons remis de l'ordre. Il y a aujourd'hui une cohabitation plus ou moins heureuse entre l'association Le Chalet et la discothèque Le Café, gérée par des jeunes. Monsieur Bonny, j'ai demandé à la juriste de mon département, Mme Lücker-Babel, de me transmettre une petite note à ce sujet, et il en ressort ce qui suit. Au niveau juridique, Le Café est une association, comme je l'ai dit; celle-ci est liée depuis 2000 par une convention de mise à disposition de locaux signée par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, que je dirige, au nom du Conseil administratif. Le Café peut tenir une buvette publique et organiser des animations, dans la mesure où les diverses exigences légales sont respectées. Les autorisations nécessaires – celles de la Ville et celles de l'Etat – ont été requises par cette association et elles lui ont été délivrées directement.

Le Café est assujetti à la taxe professionnelle depuis le début de ses activités, en 2000, mais il ne s'est pas annoncé spontanément dans ce cadre. N'étant pas inscrite au Registre du commerce, l'association n'a pas été repérée immédiatement. Rassurez-vous, Monsieur Bonny, le Service de la taxe professionnelle communale, qui est très performant et qui dépend du département de mon collègue Muller, avait ce dossier en suspens depuis bien longtemps. L'un de ses enquêteurs s'est donc rendu sur place au début de cette année. Les comptes 2002 et 2003 de l'association concernée ont été fournis au Service de la taxe professionnelle communale, de même que les comptes 2004, qui m'ont été envoyés et que j'ai transmis audit service. Nous allons donc demander à l'association Le Café de payer son dû. Elle s'acquitte également d'autres impôts tels que l'impôt à la source pour les artistes étrangers et la taxe d'encouragement au tourisme, d'un montant annuel de 690 francs, selon l'article 25 de la loi sur le tourisme du 24 juin 1993.

A part cela, dans la mesure où le statut fiscal de l'association relève de la législation et de l'administration cantonales, il nous est connu, et des séances régulières des services municipaux et de la police, qui dépend donc de l'Etat, concernent cette association. Mais je peux vous dire, Monsieur Bonny, que j'ai dernièrement signifié à l'association Le Café que je mettrais un terme à la convention qui nous lie dans une année; à ce moment-là, avec Philippe Aegerter, directeur de mon département, nous essaierons de lui trouver des locaux ailleurs. Je vous signale cependant que, depuis que nous avons remis de l'ordre dans la Maison Saint-Exupéry, nous n'avons plus reçu de plaintes de la part des voisins, ce qui est le signe du grand succès remporté par cette opération, surtout dans ce quartier.

J'ai encore une réponse à donner, cette fois à une question posée il y a un certain temps par Roman Juon concernant les pigeons. L'explication est un peu longue, et je ne vais pas lire maintenant toute la note que j'ai préparée à l'intention de M. Juon, car je la lui donnerai directement. Néanmoins, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sachez que, à la suite de la suppression des graines ornistériles – mauvaises pour l'environnement, car elles finissent par s'intégrer dans la chaîne alimentaire – nous avons eu des séances avec la présidente de la Société protectrice des animaux et M. Jacot, que M. Juon connaît bien. Nous nous sommes mis d'accord pour entreprendre des démarches en vue de trouver des solutions à ce problème récurrent dans toutes les villes qu'est la surpopulation des pigeons. Dans ce but, il sera nécessaire que le Conseil administratif soumette au Conseil municipal une demande de petit crédit extraordinaire. Nous envisageons la construction de pigeonniers et la prise de mesures permettant d'effaroucher pacifiquement les pigeons. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne veux pas abuser de votre temps avec ces histoires, mais sachez que, contrairement à ce qui se dit parfois dans certaines gazettes du

matin ou dans des hebdomadaires qui emballent plutôt les salades que les lecteurs, les jardiniers ne tirent plus contre les pigeons ou d'autres oiseaux dans les parcs – j'en ai prononcé l'interdiction dès 1999, lorsque je suis arrivé au Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais tout d'abord répondre à M. Grand, qui s'interrogeait sur le calendrier d'intervention dans le cadre de la transformation du Clos Voltaire. Je ne vous ai pas répondu tout de suite, Monsieur le conseiller municipal, parce que je voulais auparavant m'assurer de l'état exact de l'avancement de ce dossier. Manuel Tornare et moi avions assisté à une séance publique dans le quartier visant non seulement à évoquer l'affectation future du bâtiment, mais également l'utilisation du parc alentour. S'agissant de la transformation du bâtiment, nous sommes convenus d'une intervention avec un double maître d'ouvrage: la Ville d'un côté, pour l'enveloppe du bâtiment, et la coopérative La Ciguë de l'autre, pour les travaux intérieurs. Il est vrai que cela ne va déjà pas très vite quand on est seul, mais vous imaginez bien que les délais ne sont pas raccourcis à deux! D'autant plus que, selon ce qu'on m'a signalé, la Ciguë a souhaité revoir l'estimation du coût des travaux initialement proposé par les mandataires, coût auquel elle s'est finalement ralliée après quelques mois. La procédure d'appel d'offres sur invitation a été lancée et la Ciguë, qui n'est, quant à elle, pas soumise à la loi sur les marchés publics, ainsi que la Ville de Genève vont désigner les mandataires qui procéderont à ces travaux.

Je rappelle un autre élément qui a quelque peu retardé l'avancement du dossier: l'usage des locaux du rez-de-chaussée. La résolution de ce problème a demandé un certain temps. Nous ne pouvions pas commencer les études avant de savoir quelle serait l'affectation finale du rez-de-chaussée, mais nous la connaissons maintenant et je puis vous confirmer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que le travail se fait et se fait bien. J'en profite – vous comprendrez qu'il serait étonnant que je ne le fasse pas – pour vous dire que, si le Service d'architecture avait davantage d'effectifs, il pourrait bien évidemment répondre encore plus rapidement aux nombreuses demandes dont il est saisi. Mais l'ensemble de ces éléments, additionnés les uns aux autres, nous ont obligés à prendre tout ce temps pour lancer la procédure de soumission actuellement en cours.

Je réponds également à M. Fazio, ou plutôt je complète la réponse que je lui ai donnée lors de la séance plénière d'hier après-midi. Il s'interrogeait au sujet du mobilier des différents restaurateurs de la place du Molard. J'ai donné hier une réponse très générale, que je confirme ici. Mais je me suis renseigné plus en détail, et j'ai notamment appris que les services de mon collègue Hediger sont

intervenus dans ce cadre, car ils avaient remarqué que le mobilier en question n'était pas celui que nous attentions. Les commerçants concernés ont fait valoir un retard dans la livraison dudit mobilier, et d'après les informations que j'ai pu obtenir… *(Remarque de M. Tornare.)* M. Tornare croit que les commerçants sont des menteurs… Quant à moi, j'espère que tel n'est pas le cas! Il y a toujours une présomption d'innocence, vous le savez bien, chers collègues! Nous verrons bien si ces commerçants tiennent parole.

Mais quand nous nous montrons trop fermes avec les petits commerçants, on nous dit que nous sommes brutaux, et quand nous sommes trop souples, on nous reproche de ne pas être assez fermes! Une telle dialectique nous laisse assez peu de marge de manœuvre, mais enfin, il est dans notre nature d'être assez souples – eh oui, ne vous en déplaise, Messieurs les libéraux! Par conséquent, toujours avec cette souplesse qui nous caractérise, nous essaierons de convaincre les commerçants de bien vouloir se conformer aux prescriptions que le Conseil municipal a souhaitées et avec lesquelles nous sommes d'accord.

Puisque j'ai la parole, Monsieur le président, vous me permettrez de répondre également à une résolution correspondant à une préoccupation majeure de M. Bonny – à chacun ses soucis! – et traitée hier soir en urgence. Bien entendu, le Conseil administratif, déférent vis-à-vis du Conseil municipal, a traité cet urgent dossier toutes affaires cessantes. Il s'agit bien évidemment de la résolution R-80, intitulée «Une place pour chacun et chacun à sa place», qui invitait le Conseil administratif à revoir ses positions concernant les bureaux de la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Comme j'étais absent lors de la séance d'hier, on m'a retranscrit – j'espère le plus fidèlement possible – les interventions de ce débat de vingt-cinq minutes sur cet important sujet, et il m'a été indiqué que certains se demandaient: «Mais comment se fait-il, alors que le conseiller administratif – c'est-à-dire plus particulièrement Christian Ferrazino – nous avait dit, lors de l'acquisition de l'immeuble situé au 25, rue du Stand, qu'il allait y transférer ses bureaux et ceux de ses services, qu'il n'y aille finalement pas?» Vous vous rendez compte! Et de là, des expressions du style: «On a été roulés dans la farine…» Bref, je vous laisse imaginer ce qui a pu être dit!

J'invite celles et ceux qui ont ce genre de doutes à revoir les procès-verbaux des séances de la commission des finances des mois de septembre et d'octobre 2004. A cette occasion, mes collaborateurs, et notamment M. Baillif, ont remis à l'ensemble des commissaires un document PowerPoint indiquant pourquoi, alors que nous avions effectivement imaginé, au départ, un transfert de la plupart des services de mon département – y compris sa direction – à cet endroit, cela n'a pas été possible dans un second temps. Il faut quand même savoir ce qui suit. Quand nous avons présenté ce projet, nous avions prévu deux étages pour les ser-

vices de la Direction des systèmes d'information (DSI). Or il s'est avéré que les besoins de ce service, avec le matériel qu'il utilise, nécessitaient l'occupation de trois étages.

Bien entendu, les autres étages seront occupés par mes services, mais malheureusement pas par tous, car une partie en tout cas du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public ne pourra pas venir s'installer à la rue du Stand, par manque de place. Certains fonctionnaires de ce service, notamment ceux qui s'occupent du mobilier urbain, devront rester dans les locaux de la Coulouvrenière. Il est vrai que ce n'est pas très loin, mais cela signifie que, déjà maintenant, nous n'avons pas suffisamment de place pour tous nos services.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous me direz que, s'il en est un qui doit se sacrifier, c'est bien entendu le président du département, et non pas ses collaborateurs – vous ne l'avez pas dit, parce que vous avez beaucoup de décence, mais il est normal que je puisse le dire pour vous, puisque vous l'avez tous pensé! Certains se posaient encore des questions. Ferrazino, on peut comprendre qu'il soit près du Palais Eynard et de ses collègues magistrats, ainsi que du directeur général de l'administration; quitte à faire de la politique, autant avoir quelques contacts avec ceux avec qui on travaille quotidiennement! Mais alors, le directeur de son département, il faudrait peut-être qu'il aille auprès des services installés à la rue du Stand?

J'aimerais rassurer ces esprits inquiets. Pour être sûr de ne pas vous dire des choses inexactes aujourd'hui, j'ai demandé à mon directeur quel service il voyait le plus souvent: eh bien, c'est celui de l'urbanisme, situé, comme vous le savez, à la rue de Jargonnant. En allant au 25, rue du Stand, il s'éloignerait encore davantage de ce service. Et avec quel collaborateur parle-t-il le plus? M. Macherel, le nouveau directeur de la Voirie, qui travaille à la rue François-Dussaud. Je me permets de signaler encore que, finalement, la personne que mon directeur voit le plus souvent – n'est-ce pas naturel, étant donné le rôle qui est le sien? – c'est précisément le magistrat.

Voilà pourquoi, suite à ces informations que j'ai eu le plaisir de donner à mes collègues du Conseil administratif ce matin, nous avons convenu de confirmer le choix que certains ici critiquent, en raison des motifs objectifs que je viens de rappeler et qui permettront cette fois-ci, je l'espère, de dissiper les doutes planant dans tel ou tel esprit hier soir. Monsieur le président, j'en ai terminé avec les réponses que je voulais donner.

Le président. Monsieur Didier Bonny, je vous donne la parole exceptionnellement, parce que vous avez été interpellé par M. Ferrazino.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, ce n'est pas à ce titre-là que je souhaite m'exprimer, car M. Ferrazino s'est adressé à moi de manière tout à fait gentille. Néanmoins, je trouve sa manière de faire un peu curieuse. En effet, M. Ferrazino – en l'occurrence, mais cela aurait pu être un autre conseiller administratif – alors qu'il n'était pas présent lors d'un débat le concernant, répond le lendemain à ce qui s'y est dit. Qu'est-ce que cela signifie? Que telle va être la nouvelle manière de procéder? Que, en cas d'absence, il ne sera plus nécessaire de nous donner une réponse par écrit, mais qu'il suffira simplement de prendre la parole le lendemain? Je trouve cette manière de procéder pour le moins cavalière.

On pourra me rétorquer que, de la sorte, nous recevons directement l'information demandée – soit! Pourquoi pas? Mais à ce moment-là, Monsieur le président, de même que vous venez de m'accorder la parole, le débat continue ou est à nouveau ouvert, et si d'autres personnes souhaitent s'exprimer à la suite de la réponse de M. Ferrazino, elles devraient se sentir parfaitement en droit de le faire et de poursuivre un débat pourtant clos précédemment. Cela pose quand même un certain problème au niveau de la procédure.

Quant au ton ironique de M. Ferrazino, nous le connaissons bien… En l'occurrence, il nous a donné une réponse qui l'arrange. Il aurait été préférable que nous obtenions ces informations avant, ou en tout cas que lui-même ou le Conseil administratif les fournisse à la commission des finances, afin d'expliquer les raisons pour lesquelles, finalement, il n'ira pas au 25, rue du Stand. Je ne voulais pas faire une monstre affaire de cette histoire, puisque j'ai simplement posé une question orale, à laquelle M. le maire a d'ailleurs répondu – mais il est vrai que vous n'étiez pas présent, Monsieur Ferrazino – pour confirmer que vous resteriez à la rue de l'Hôtel-de-Ville, point à la ligne. Par conséquent, il ne nous restait plus qu'à déposer une résolution pour obtenir de plus amples explications. Mais si vous étiez allé dire à la commission des finances, Monsieur Ferrazino, pour quelles raisons il n'était pas possible de faire comme vous l'aviez dit, nous ne serions pas ce soir en train d'en discuter!

Le président. Merci, Monsieur Bonny. Je dois dire que je partage votre étonnement, c'est la raison pour laquelle j'ai justifié le fait de vous donner la parole en disant que M. Ferrazino vous avait interpellé. Je la lui accorde encore une fois, mais je n'entends pas rouvrir ce débat et je le prie d'être bref.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Trois phrases me suffiront, Monsieur le président. Cette résolution R-80 figure à la fin de notre ordre du jour, et M. Bonny et le Conseil municipal ont considéré que tous les points précédents étaient moins urgents que celui-là… Nous en avons pris note. Nous avons

tenu compte du fait que le Conseil municipal considérait qu'il fallait traiter de toute urgence cette résolution renvoyée par ses soins au Conseil administratif, et vous devriez plutôt nous remercier d'avoir agi avec célérité, Mesdames et Messieurs! J'ajoute que ce n'est pas parce que je vous donne une réponse orale maintenant que nous allons nous dispenser d'une réponse écrite. J'ai résumé les raisons qui nous amènent à conforter la décision préalablement prise, mais ces raisons seront plus largement détaillées dans le cadre de cette réponse écrite. Ce sera d'ailleurs l'occasion de vous rappeler que, contrairement à ce que vous venez d'affirmer à nouveau, ces explications vous ont déjà été données par différents services au moyen d'un document PowerPoint distribué en septembre ou en octobre 2004 à la commission des finances. Nous le mettrons en annexe à cette réponse, afin que tout le monde puisse se convaincre de son bien-fondé.

Je vous rassure, Monsieur Bonny, il ne s'agit pas du tout d'une procédure nouvelle que nous adopterions ici, mais nous avons simplement tenu compte de l'urgence – une notion très relative et apparemment appréciée de manière différente par les uns et les autres. Etant donné l'urgence – déterminée selon vos critères – nous souhaitions vous donner une réponse dans les meilleurs délais.

Le président. Merci, Monsieur Ferrazino. Vous avez dit trois phrases, mais proustiennes… Elles étaient bien longues! *(Rires.)*

4. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue du bouclement d'un crédit d'équipement concernant la participation de la Ville de Genève à l'acquisition d'un bateau pour la Société de sauvetage de Genève (PR-389).

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au bouclement des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le décompte final d'un crédit d'équipement concernant la participation de la Ville de Genève à l'acquisition d'un bateau pour la Société de sauvetage de Genève.

Opération terminée en 1998	Fr.
Crédit selon proposition N° 187 voté le 2 juin 1993 par le Conseil municipal	100 000,00
Versement à la Société internationale de sauvetage du Léman le 22 janvier 1998	100 000,00
Solde	0,00

Explications

Le versement du crédit s'est effectué après que la Société internationale de sauvetage du Léman a fourni les documents sollicités par le département des sports et de la sécurité satisfaisant à toutes les conditions préalablement établies.

Conclusion

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le crédit susmentionné est bouclé, sans demande de crédit complémentaire.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). Mon intervention est également valable pour les deux points suivants de notre ordre du jour, à savoir les propositions PR-390 et PR-391. Etant donné que ces bouclements de crédits ne nous posent strictement aucun problème, nous demandons la discussion immédiate et le vote sur le siège

sur ces objets. En ce qui concerne la proposition PR-390, nous attendons une explication succincte de M. le conseiller administratif à propos de ces 3117 malheureux francs de crédit complémentaire mais, en ce qui nous concerne, nous sommes disposés à voter cela sur le siège.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous signale que, si nous renvoyons ces trois objets pour une heure de séance à la commission des finances, cela équivaudra à trois jetons de présence et représentera une somme de 4500 francs, c'est-à-dire plus que le crédit demandé! Nous demandons donc la discussion immédiate sur la proposition PR-389 et les deux objets suivants.

Le président. Merci, Monsieur Losio. Je retiens votre demande de discussion immédiate sur ces trois propositions.

M^me^ Nelly Hartlieb (UDC). En ce qui concerne la proposition PR-389 et la Société de sauvetage de Genève, je rappelle que le Conseil municipal a voté en 1993 un crédit de 100 000 francs pour l'achat d'un bateau coûtant, à l'époque, 302 500 francs, et que la Loterie romande a contribué à cette acquisition en versant 50 000 francs. Le groupe de l'Union démocratique du centre est prêt à voter sur le siège le bouclement de crédit qui nous est soumis ce soir, mais il souhaiterait auparavant recevoir une réponse à la question suivante: quel est le montant de ce nouveau bateau acheté par la Société de sauvetage de Genève?

M. Pierre Maudet (R). J'abonde dans le sens de mon collègue écologiste. Le groupe radical est lui aussi prêt à voter sur le siège les trois propositions PR-389, PR-390 et PR-391. Cela évitera d'inutiles digressions à M. Tornare et nous permettra d'avancer dans notre ordre du jour.

M^me^ Hélène Ecuyer (T). Pour notre part également, nous suivrons M. Losio et sommes d'accord de discuter immédiatement de ces trois objets, que nous voterons sans problème.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le crédit mentionné ci-dessous est bouclé, sans demande de crédit complémentaire.

Décompte final d'un crédit d'équipement concernant la participation de la Ville de Genève à l'acquisition d'un bateau pour la Société de sauvetage de Genève

Opération terminée en 1998	Fr.
Crédit selon proposition N° 187 voté le 2 juin 1993 par le Conseil municipal	100 000,00
Versement à la Société internationale de sauvetage du Léman le 22 janvier 1998	100 000,00
Solde	0,00

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue:
- **du bouclement du crédit de 563 500 francs relatif au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie du parc La Grange;**
- **de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3117,58 francs (PR-390).**

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération.

Bouclement de compte avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3117,58 francs destiné à couvrir des dépenses supplémentaires

PFQ 92.11.02 Crédit extraordinaire de 563 500 francs destiné au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie du parc La Grange

	Fr.
Crédit voté par le Conseil municipal le 13 février 1996 proposition N° 43	563 500,00
Dépense totale	566 617,58
Différence	3 117,58

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 3117,58 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie au parc La Grange.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2004, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Le président. Je rappelle que le vote sur le siège sur cet objet a été demandé par plusieurs membres de ce plénum.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 58 oui (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 3117,58 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie au parc La Grange.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2004, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue du bouclement d'un crédit d'équipement terminé, sans demande de crédit complémentaire, concernant le Service d'incendie et de secours (PR-391).

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au bouclement des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le décompte final d'un crédit d'équipement alloué au Service d'incendie et de secours.

La présente proposition se rapporte au bouclement d'un crédit dont les dépenses nettes sont inférieures au montant voté. Le total du crédit est de 2 938 298,60 francs et les économies réalisées représentent 30 275,58 francs.

Nouveau central d'alarme (Système de mobilisation par téléphone seul)

Opération terminée en 2003	Fr.
Crédit selon proposition N° 135 voté le 3 novembre 1992 par le Conseil municipal	585 500,00
Participation financière:	
Association des communes genevoises	582 500,00
Etat de Genève	935 000,00
Fonds d'équipement communal	700 000,00
Protection juridique	49 298,60
I.C.F.	80 000,00
Remboursement TVA	9 000,00
Dépenses	2 908 454,27
Solde positif	30 275,58

Explications

Le programme prévu d'acquisitions a été réalisé.

La première phase du programme a été mise en service en novembre 1994.

Cet investissement a pu être mené à son terme, grâce au financement tripartite Etat de Genève, Association des communes genevoises et Ville de Genève.

Conclusion

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le crédit susmentionné est bouclé, sans demande de crédit complémentaire.

Le président. Une fois encore, je signale que le vote sur le siège a été demandé sur cet objet par plusieurs conseillers municipaux.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le crédit mentionné ci-dessous est bouclé, sans demande de crédit complémentaire.

Nouveau central d'alarme du Service d'incendie et de secours

Opération terminée en 2003	Fr.
Crédit selon proposition N° 135 voté le 3 novembre 1992 par le Conseil municipal	585 500,00
Participation financière:	
Association des communes genevoises	582 500,00
Etat de Genève	935 000,00
Fonds d'équipement communal	700 000,00
Protection juridique	49 298,60
I.C.F.	80 000,00
Remboursement TVA	9 000,00
Dépenses	2 908 454,27
Solde positif	30 275,58

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 150 000 francs destiné au remplacement de la partie condensation-évaporation des installations frigorifiques des patinoires des Vernets, situées 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais (PR-392).

Préambule

La patinoire intérieure a été construite grâce à un crédit d'investissement de 3 500 000 francs voté le 5 juillet 1956. Elle a été inaugurée le 28 novembre 1958.

En 1986, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (anciennement Département des travaux publics) a établi une mise en demeure limitant à 5000 personnes la capacité de la patinoire, suite aux problèmes de sécurité survenus lors de concerts ayant accueillis plus de 8000 personnes.

Cette mise en demeure a abouti, le 17 mars 1992, au vote par le Conseil municipal d'un crédit de 13 662 108 francs destiné à divers travaux de sécurité et de rénovation partielle de la patinoire couverte des Vernets.

Historique de l'opération

Certains composants essentiels de l'installation frigorifique de production de froid des patinoires des Vernets sont en fin de vie et obsolètes.

Il s'agit des condenseurs et des tours de refroidissement. Ces appareils, qui proviennent de l'installation frigorifique initiale, ont été récupérés en 1994 pour des raisons d'économie, lorsque la nouvelle centrale a été créée en «site propre» entre les bâtiments de la piscine et de la patinoire intérieure.

Les condenseurs d'origine datent respectivement de 1951 et 1954, et les tours de refroidissement de 1965 et de 1975 (les plus récentes ont été remplacées après un incendie).

Ces appareils ont été régulièrement entretenus et révisés par le personnel du Service des sports, notamment par le retubage en inox des condenseurs et la réfection complète des structures internes et des moto-réducteurs des tours de refroidissement.

Malgré l'entretien constant des tours de refroidissement et du traitement d'eau, les conditions d'exploitation actuelles favorisent le développement poten-

tiel de bactéries légionella, responsables de la légionellose. Les grandes quantités d'eau pulvérisées ainsi que le contact avec du fer et du zinc oxydés sont des facteurs déclenchants importants pour le développement de ces bactéries.

Dans l'optique de limiter au minimum ces risques, les nouvelles tours de refroidissement proposées fonctionneront avec un débit d'eau pulvérisé beaucoup plus faible.

A ce jour, ces éléments ne correspondent plus aux exigences de sécurité et d'exploitation d'une installation technique de production du froid et ils présentent des risques avérés.

La dégradation avancée des nids d'abeilles (séparateurs de gouttelettes) des tours amène les déchets en grande quantité dans les condenseurs. Les remplacements successifs de deux moto-réducteurs des ventilateurs des tours, dont l'impossibilité de retrouver des pièces de rechange, obligent à des parades techniques insatisfaisantes.

Les condenseurs à eau usés, dont la corrosion provoque des fuites d'ammoniac répétitives, doivent être réparés chaque année par soudure et obstruction de nombreux tubes. Cela diminue progressivement l'échange thermique.

Sans un remplacement rapide, ces installations ne seront plus en mesure de garantir la production de la glace sur les deux patinoires, et donc l'exploitation de celles-ci.

Par ailleurs, elles ne répondront plus aux exigences de sécurité légales et aux responsabilités liées aux 7,5 T d'ammoniac qu'elles contiennent.

Notice historique

Une étude historique et constructive a été réalisée en novembre 2003 sous la direction du Service de la conservation du patrimoine.

Obligations légales et de sécurité

Nous sommes soumis à l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs entrée en vigueur le 1er avril 1991.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

– Mise hors service des installations frigorifiques des deux patinoires. Isolement des condenseurs et tirages au vide de l'ammoniac selon les règles de l'art.

– Démontage des quatre tours de refroidissement existantes. Séparation des matériaux synthétiques, ferreux et électriques permettant un recyclage adéquat.
– Démontage des condenseurs et des pompes à eau existants. Extraction de ces éléments hors de la centrale frigorifique. Séparation des matériaux synthétiques, ferreux et électriques pour recyclage.
– Introduction dans la centrale et mise en place des nouvelles pompes et des nouveaux condenseurs-échangeurs à plaques.
– Modifications des conduites frigorifiques et hydrauliques dans et hors de la centrale frigorifique.
– Création d'une nouvelle structure permettant la mise en place sur les socles existants des quatre nouvelles tours de refroidissement (tours hybrides).
– Raccordements frigorifiques, hydrauliques et électriques des nouveaux appareils.
– Adaptation des tableaux électriques de commandes, de sécurité et de régulations.
– Installation du nouveau traitement d'eau biocide et antioxydant permettant d'éviter l'entartrage, la corrosion et l'encrassement.
– Remise en pression des appareils frigorifiques. Remplissage en eau des appareils hydrauliques.
– Mise en service hydraulique, électrique et thermique des installations.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

La rénovation de l'installation avec des nouveaux types d'appareils permettra une économie d'eau sensible. En effet, les tours de refroidissement hybrides prévues permettent un fonctionnement à sec lors de périodes froides.

Les matériaux provenant des déconstructions engendrées par les travaux seront triés et recyclés.

Concernant les émissions sonores des tours de refroidissement, le site de l'installation est classé en degré 3, zone mixte bâtiments/activités, selon l'annexe 6 de l'OPBruit. Dans ces conditions géographiques, le niveau sonore maximal des nouveaux appareils est conforme aux normes en vigueur.

Conception énergétique

Les rendements énergétiques des nouveaux condenseurs à plaques isolées et des désurchauffeurs permettent la préparation d'eau chaude sanitaire utile pour le centre sportif des Vernets et une récupération accrue d'énergie thermique.

Les pompes et les moteurs des tours asservis à des variateurs de vitesse auront pour conséquence des économies d'énergie électriques.

Programme et surfaces

S'agissant de travaux de remplacement d'installations techniques existantes, aucune surface ne sera modifiée.

L'exploitation des patinoires, outre les problèmes sécuritaires, ne subira pas de modification.

Estimation des coûts selon code CFE

Position CFE	*Intitulé*	Fr.
I	Installations techniques	
	I1 – Démontages	63 400
	I2 – Frigorifique (tours et condenseurs)	399 200
	I3 – Hydraulique (tuyauteries, traitement d'eau)	113 900
	I4 – Electricité (tableau, lignes, régulation et variateur de fréquence)	276 100
I	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)	852 600
W	Honoraires	85000
	W1 - Ingénieur frigoriste	
	W2 - Ingénieur en électricité	
	W3 - Ingénieur civil	
I-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)	937 600
X	Comptes d'attente et marge d'évolution du projet	75 000
	Provision pour divers et imprévus	
I–X	Coût total de la construction (HT)	1 012 600
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)	76 950
	Appliquée sur les positions I à X	
I–Z	Coût total de la construction (TTC)	1 089 550
ZZ	Frais administratifs et financiers	
ZZ1	Honoraires de promotion 5% de 1 089 550 francs	54 470
ZZ2	Intérêt intercalaire $\frac{3{,}75 \times 1\,144\,020 \times 3}{100 \times 2 \times 12}$	5 360
I-ZZ	Coût général de l'opération	1 149 380
	Total du crédit demandé	1 150 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2004 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Le volume construit de la patinoire intérieure est de 123 213 m^3, le volume de la patinoire extérieure est de 68 710 m^3, ce qui donne un rapport de 6,05 francs le m^3 SIA.

Autorisation de construire ou de démolir

S'agissant du remplacement d'installations techniques existantes, ce projet n'a pas fait l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Délais

Après le vote du Conseil municipal et le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer au plus tôt le 15 avril 2005, lors de l'arrêt de l'exploitation des patinoires. Ils dureront environ trois mois. La remise en exploitation des installations est prévue au plus tôt vers le 15 juillet 2005.

Référence au programme financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 50.12.09 du 1er plan financier d'investissement 2004-2015, actuellement en cours d'examen, pour un montant de 600 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 1 150 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	136 540

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit et le Service des sports.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 000 francs destiné au remplacement de la partie condensation-évaporation des installations frigorifiques des patinoires des Vernets, situées 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'avez appris à la lecture de cette proposition, il y a quelques années, une partie du matériel de la patinoire a été remplacé, mais pas tout le système de réfrigération. Je signale que ces installations contiennent 7,5 tonnes d'ammoniac, et que les condenseurs et les tours de refroidissement sont défectueux, selon le résultat d'une expertise que j'ai demandée l'année passée. En effet, depuis l'inauguration de la patinoire, en 1958, ce matériel n'a pas été remplacé; il est donc complètement usé, en fin de vie.

Je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs, que cette demande de crédit a été élaborée en raison d'une certaine urgence, car on ne peut pas sous-estimer le danger potentiel que représentent 8 tonnes d'ammoniac, d'autant plus que nous avons déjà rencontré quelques petits problèmes: l'alarme s'est déclenchée au mois de décembre de l'année passée, bien qu'aucune défectuosité n'ait été détectée.

J'aimerais encore ajouter quelques mots, avant que vous renvoyiez cet objet en commission. Le 14 février dernier, suite à une inspection réalisée à la patinoire, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a écrit

au Service des sports afin d'attirer mon attention sur le fait qu'une défectuosité des installations avait été constatée. Cette lettre nous rappelle l'existence de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), notamment en ce qui concerne les installations frigorifiques et la responsabilité de leurs propriétaires en cas de danger. D'ici au 30 avril, l'OCIRT me demande un rapport sur un problème très grave découvert lors du contrôle de février: il s'agit de la buse de l'une des tours de refroidissement, qui serait totalement défectueuse.

Je le répète en toute franchise: sans vouloir faire du chantage, j'insiste sur le fait que ce matériel, qui n'a pas été remplacé depuis la construction de la patinoire, présente un danger auquel il est urgent de remédier. Il nous reste peu de temps si nous tenons compte du fait que, le 1er août, la patinoire doit être remise en glace afin de permettre au Genève-Servette Hockey Club, dont les matches reprennent en septembre, de s'entraîner pendant un mois. Après le vote du Conseil municipal et les quarante jours de délai référendaire, nous pourrons lancer les appels d'offres. Il nous reste donc un minimum de temps pour réaliser des travaux assez importants durant les mois de mai, juin et juillet.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne souhaite pas, et vous non plus sans doute, qu'une nouvelle saison débute avec le risque d'un danger de fuite dû à du matériel défectueux en place depuis l'inauguration de la patinoire. J'insiste sur le fait que l'ammoniac met en danger la population de ce quartier. Je suis prêt à présenter en commission la lettre d'explications de l'OCIRT, qui est alarmante et qui rappelle notamment les mesures que doivent prendre, en Suisse, les propriétaires de ce type d'installations. Ce point est tout à fait clair.

Préconsultation

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral a été surpris de voir arriver cette proposition. En effet, il n'y a pas si longtemps que cela, une autre proposition concernant la mise en conformité de la patinoire des Vernets a été refusée en deux temps et renvoyée au Conseil administratif. Au moment de l'ascension du Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A, le Conseil administratif a crié haut et fort qu'une demande de crédit d'environ 1,5 million de francs était sur le bureau de M. Hediger et allait être soumise au Conseil municipal; c'était il y a deux ans à peu près. Ensuite, nous avons reçu une première proposition concernant un montant de 4,5 millions de francs, qui a été renvoyée à son auteur. Après ce premier refus, elle est revenue dans ce plénum une deuxième fois, mais elle avait passé à 9 millions de francs.

Aujourd'hui, nous ne comprenons pas pourquoi les travaux de mise en conformité prévus dans la proposition PR-392 – nous ne les contestons pas – ne figuraient pas dans la première proposition dont je viens de parler. Nous attendons toujours la réalisation des autres travaux, mais nous aurions voulu n'avoir qu'un seul chantier, une seule proposition. C'est la raison pour laquelle nous renverrons la PR-392 au Conseil administratif, afin qu'il l'intègre à un objet englobant les autres travaux à faire.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts, après avoir pris connaissance de cette proposition, ont à peu près les mêmes doutes que le Parti libéral. Premièrement, venons-en à l'urgence! Elle est avérée, mais ce n'est pas la première fois que le département des sports et de la sécurité nous propose de réaliser des travaux en urgence dans des installations sportives. Or il est toujours très gênant de devoir travailler le couteau sous la gorge.

La deuxième remarque que les Verts tenaient à faire apporte une note positive. La proposition PR-392 est marquée par un réel souci environnemental, notamment en ce qui concerne les rendements énergétiques de la nouvelle installation prévue, qui permettront de substantielles économies d'énergie.

Notre troisième remarque va dans le sens de ce qui a déjà été dit. En effet, d'autres travaux sont en suspens à la patinoire, et nous ne savons pas, aujourd'hui, de quelles transformations il s'agit ni même si, à terme, le Genève-Servette Hockey Club pourra rester aux Vernets. Cela fait quand même beaucoup d'interrogations pour des travaux estimés à plus de 1 million de francs dans la PR-392! Les Verts sont favorables au renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

M^me^ Nelly Hartlieb (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre demandera le vote sur le siège concernant la proposition PR-392. En effet, nous estimons qu'il est important de prendre en compte le danger réel causé par la légionelle et l'ammoniac. Ces deux éléments sont extrêmement dangereux pour l'homme, et l'ammoniac menace le personnel de la patinoire qui y travaille tous les jours, ainsi que les personnes circulant aux alentours.

Un autre problème se pose. Si les machines cassent, du jour au lendemain, il n'y aura plus de glace. Il ne faut pas oublier que si l'expertise demandée par l'OCIRT est négative, il n'y aura plus de patinoire, car celle-ci restera fermée.

Si nous votons cette proposition sur le siège aujourd'hui, les travaux pourront commencer après le délai référendaire de quarante jours. Etant donné qu'ils dureront trois mois, la patinoire pourra ainsi rouvrir en septembre. Je rappelle qu'il

n'est pas prévu de modifications dans les installations concernées – il s'agit de remplacements – et qu'aucune autorisation de construire n'est à demander. C'est pour toutes ces raisons que le groupe de l'Union démocratique du centre est prêt à voter sur le siège cette demande de crédit.

M. Pierre Maudet (R). Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris ce que je viens d'entendre. Selon le groupe de l'Union démocratique du centre, le Conseil municipal et les commissions ne serviraient en fait à rien, et nous pourrions renvoyer directement les projets qui nous sont soumis au Conseil administratif, parce qu'il y a urgence… Il est question d'ammoniac et d'autres substances toxiques – on nous en a énuméré quelques-unes – mais pourquoi ne pas allonger le catalogue? Et, ensuite, on renvoie directement cela au Conseil administratif pour exécution! C'est sympathique, mais nous ne sommes pas ici dans une chambre d'enregistrement, et cela à plus forte raison quand il s'agit du dossier de la patinoire des Vernets. A son sujet, je rappelle que nous avons dû, à deux reprise déjà, remettre bon ordre dans les crédits mal fichus qui nous avaient été présentés par l'administration!

Nous radicaux – et d'autres groupes avec nous, je crois – aurions envie d'appliquer le célèbre principe de la présomption d'incompétence dans le cas de cette proposition PR-392, et de la renvoyer à l'expéditeur. En effet, nous voulons un crédit global englobant tous les travaux à réaliser à la patinoire des Vernets, comme l'ont déjà dit les libéraux. On nous signale qu'il y a des problèmes de sécurité, mais on aurait pu les évoquer plus tôt! Pourquoi venir tout à coup nous mettre le couteau sous la gorge en affirmant que c'est urgent, que l'ammoniac risque de déborder et que sais-je d'autre? Cet ammoniac est là depuis un certain temps, on ne s'est tout de même pas rendu compte avant-hier qu'il y avait un problème! Les radicaux ont un peu de peine à comprendre qu'on nous «mette la pression» à ce point.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les crédits qui ont trait à la patinoire des Vernets sont un peu spéciaux. On nous a déjà fait le coup de l'urgence, en juin 2002, quand il a fallu voter tout soudain un premier crédit de 500 000 francs, puis un deuxième de quelques millions de francs, et enfin, après un recours de la Société d'art public, un troisième de 4 millions et quelques, ce qui portait l'ensemble de la mise en conformité de la patinoire des Vernets à 9 millions de francs. Cela fait un peu cher la rénovation…

Mesdames et Messieurs, vous savez le sort que le Conseil municipal, à une très large majorité, a réservé à ces propositions. Alors, chat échaudé craint l'eau froide… même équipé de patins! Nous estimons que l'Union démocratique du centre glisse un peu vite sur ce sujet. Pour notre part, il est exclu – j'insiste sur ce

terme – que nous consacrions le principe d'un Conseil municipal faisant office de chambre d'enregistrement et renvoyant directement au Conseil administratif un projet que nous ne pouvons même pas étudier. Les radicaux, par gain de paix, sont prêts à renvoyer cet objet à la commission des travaux, pour étudier ses implications également sous l'angle écologique, en termes de toxicité de certaines substances. Mais je le répète: il est exclu – j'espère que d'autres adopteront eux aussi cette position – que nous décidions comme cela, à brûle-pourpoint, de renvoyer ce projet directement au Conseil administratif pour exécution. Un peu de sagesse, de grâce!

Mme Hélène Ecuyer (T). Je serai très brève. Notre groupe renverra, lui aussi, cette proposition à la commission des travaux. Il est important que tous ces problèmes de sécurité, notamment concernant l'ammoniac, soient bien examinés.

M. Eric Ischi (UDC). Il est relativement facile de tout tourner en ridicule: on glisse bien… Nous savons ce qu'est le patin et nous pourrions même une fois nous lancer un défi dans ce domaine! J'aimerais évoquer ici quelques facteurs qui ont poussé notre groupe à proposer de voter sur le siège. Tout d'abord, il faut faire la différence entre ce fameux crédit important concernant la mise en conformité de l'infrastructure de la patinoire – des tribunes latérales, notamment – et le problème purement technique qui nous est soumis par le biais de la proposition PR-392.

Pour notre part, nous nous sommes renseignés afin d'obtenir le plus de précisions possible et de ne pas parler dans le vide. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire de réaliser ces travaux rapidement. En effet, une fois n'est pas coutume – même si certains ici ont été échaudés, ce qui peut arriver – nous faisons, quant à nous, confiance au chef de service concerné et à son équipe technique, qui ont préparé cette proposition présentée par le magistrat. En outre, si nous renvoyions cet objet en commission, il reviendrait je ne sais quand en séance plénière, compte tenu des fêtes de Pâques. Or l'été passe vite et nous risquerions alors de ne pas avoir de patinoire à mi-août. Mesdames et Messieurs, aux dépens de qui voudriez-vous prendre un tel risque? Des sportifs, du Genève-Servette Hockey Club, de centaines de juniors qui attendent avec plaisir le début de la saison sportive! Ce risque-là, l'Union démocratique du centre ne veut pas le prendre et c'est la raison pour laquelle il propose le vote sur le siège.

M. Pierre Maudet (R). J'interviens brièvement, mais je ne peux pas laisser passer ce qui vient d'être dit. En qualité de président de la commission

des sports et de la sécurité, je tiens à préciser que cette dernière a toujours veillé à agir rapidement afin de ne pas causer de tort aux sportifs. Nous en avons fait la démonstration à de multiples reprises, mon prédécesseur M. Buschbeck et moi-même, en pressant la commission de se réunir rapidement pour étudier en détails et de manière approfondie les dossiers, afin de garder une certaine crédibilité. Alors, qu'on ne vienne pas nous faire le coup maintenant du chantage aux sportifs! C'est n'importe quoi! Je rappelle que le groupe qui vient d'affirmer cela s'est vu infliger par son parti cantonal, il y a environ un an, en avril 2004, le dépôt d'une proposition là aussi déposée dans l'urgence – vous auriez peut-être souhaité l'étudier plus en détail – proposant purement et simplement de supprimer l'administration de la Ville de Genève. Voilà ce qui arrive quand on n'étudie pas en profondeur les dossiers! Voilà ce qui se passe quand, dans l'urgence, on rédige des trucs sur un coin de table!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande, en ma qualité de président de la commission des sports et de la sécurité, de faire le travail correctement et de renvoyer cet objet en commission.

M. Roberto Broggini (Ve). Je serai très bref. En effet, il faut renvoyer cette proposition en commission, et je pense que celle des travaux est tout à fait adéquate, vu l'étude de la patinoire qu'elle a déjà réalisée. Mais quand j'entends que l'on veut prendre en otage les jeunes et les sportifs en prétextant qu'ils ne vont plus pouvoir aller patiner, alors qu'il existe des normes datant de 1991 dont la direction du département des sports et de la sécurité ne s'est pas souciée, eh bien, je me dis qu'on se fout de notre gueule! Je vous garantis que nous ne pourrons pas laisser passer cela! Nous renverrons donc cette proposition à la commission des travaux.

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais tout d'abord vous signaler que, en plus du travail des collaborateurs de la Ville, il existe des contrats de gestion privés pour l'entretien des installations concernées. Ces entreprises privées viennent année après année contrôler lesdites installations. Mais je vous rappelle que ces installations ont plus de cinquante ans! Nous avions déjà relevé leur état d'usure il y a plusieurs années, alors qu'elles n'étaient pas encore aussi dangereuses qu'aujourd'hui, car seules quelques taches s'étaient formées à certains endroits. A l'époque, les experts et les responsables de l'entretien nous avaient dit qu'il n'y avait pas de danger immédiat et que ces installations pouvaient encore être utilisées pendant un certain nombre d'années.

Par ailleurs, l'OCIRT et l'OPAM nous obligent, en tant que propriétaires de la patinoire, à procéder à des contrôles de manière régulière. Et c'est ce qui se fait, année après année! Il ne faut pas accuser maintenant mes collaborateurs et moi-même de ne pas faire notre travail. Je le répète: ces contrôles ont été exécutés. Mais on comprend bien qu'après un certain nombre d'années, cinquante ans en l'occurrence, la corrosion finisse par s'aggraver. Voilà donc pourquoi je vous présente cette demande de crédit, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je ne fais aucun chantage, j'attire seulement votre attention sur le fait que la patinoire a été entretenue et que des contrôles ont été effectués, mais que nous atteignons maintenant une phase limite et que nous ne pouvons pas nous permettre, vu la présence de ces 7,5 tonnes d'ammoniac, d'avoir un ennui demain. Ce n'est rien d'autre que cela!

J'ai évoqué l'urgence car, pour que les entraînements du Genève-Servette Hockey Club puissent avoir lieu, ces travaux doivent être réalisés avant la remise en glace. Par conséquent, il reste peu de temps. Si je ne suis pas intervenu plus vite, c'est parce que j'attendais le rapport des experts de l'OCIRT suite au contrôle de février. C'est à ce moment-là que l'OCIRT m'a vraiment demandé de tout mettre en œuvre dès maintenant, car il y a un réel danger. Ce n'est rien d'autre que cela! Il est inutile de s'énerver! Je vous demande de renvoyer cet objet en commission afin de l'étudier, car j'ai seulement émis le souhait d'engager les travaux avant la reprise de la glace! Rien d'autre!

M. Didier Bonny (DC). Il est toujours un peu ennuyeux de se retrouver dans la situation présente, où il faut faire face à une relative urgence. Comme les conseillers municipaux sont au bout de la chaîne des procédures qui suit une proposition, c'est forcément toujours sur nous que ça tombe, nous qui devons faire vite…

Le groupe démocrate-chrétien souhaite renvoyer cette proposition à la commission des sports et de la sécurité. Il est vrai qu'il y a une certaine urgence, mais nous ne sommes pas favorables au vote de 1 150 000 francs sur le siège, sans détour en commission; cela ne nous paraît pas une bonne chose.

En outre, Monsieur Hediger, il y a un point que je ne comprends pas. Vous venez d'expliquer que vous n'êtes pas intervenu plus tôt car vous attendiez un rapport qui vous est parvenu le 14 février. Or cette proposition est datée du 26 janvier 2005 et elle aurait donc déjà pu passer à notre session du mois de février. Il y a là un petit problème de dates… Mais enfin, le Conseil municipal est saisi maintenant de cette proposition, et il n'est pour rien si on ne la lui soumet qu'en mars. Je pense que la commission des sports et de la sécurité – ou celle des

travaux – fera diligence afin de rendre un rapport le plus rapidement possible. Néanmoins, cela me semble difficile avant le mois de mai et, avec les quarante jours de délai référendaire, nous arrivons à fin juin. Or nous avons déjà rencontré des problèmes avec les entreprises, quand il s'agissait de réaliser des travaux pour la patinoire en juillet et en août. Il faudrait peut-être, Monsieur Hediger, prendre les devants et vous assurer que des entreprises seront d'accord de travailler ces deux mois-là.

M. Georges Queloz (L). Après avoir entendu les propos de M. Hediger, je voudrais simplement lui rappeler que gérer, c'est prévoir! Comment se fait-il que le remplacement d'un matériel dont on connaît la durée de vie n'ait pas été prévu? A quoi servent les programmes financiers quadriennaux? Cette proposition PR-392, Monsieur le magistrat, vous pouviez la préparer en même temps que les deux premières, afin de traiter en même temps toute la mise en conformité de la patinoire, même s'il s'agit de travaux différents!

Le président. Nous allons passer au vote. Concernant le retour de cet objet à son expéditeur proposé par M. Queloz, il va de soi qu'il s'effectuera d'office en cas de refus de la proposition.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 56 oui contre 8 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 55 non contre 10 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux, en opposition à la commission des sports et de la sécurité, est accepté par 51 oui contre 13 non (1 abstention).

8. Proposition du Conseil administratif du 2 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 350 000 francs destiné à la promotion du vélo (études, réalisation d'infrastructures, communication) (PR-393).

Préambule

La présente proposition fait suite à trois crédits votés par le Conseil municipal, le premier de 4 920 000 francs, le 19 mai 1987, le second de 3 100 000 francs, le 15 février 1994, et le troisième de 3 655 000 francs, le 12 octobre 1999.

Elle constitue une nouvelle étape pour la mise en place d'un réseau cyclable de qualité, efficace, sûr et compétitif par rapport aux autres moyens de déplacement. En se donnant les moyens de mettre en œuvre une politique cyclable d'envergure, la Ville de Genève s'affirme comme une ville favorable au vélo, politique qui commence à être reconnue tant sur le plan national[1] qu'à l'étranger[2]. Notre municipalité entend bien poursuivre, à l'avenir, cet objectif. D'où le présent crédit.

Exposé des motifs

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a élaboré un projet qui vise à augmenter la part de la locomotion douce dans l'ensemble du trafic routier. Il affiche une orientation nationale très claire mettant sur un pied d'égalité trois types de déplacements:

– les transports individuels motorisés;
– la locomotion douce;
– les transports publics.

Si d'importants efforts ont déjà été entrepris pour améliorer la fluidité du trafic individuel, la progression des Transports publics genevois et leur offre, un réajustement important reste à faire en faveur des mobilités douces.

Ce développement du réseau cyclable avait par ailleurs été sollicité par le souverain en 1989 déjà, puisque 82% des votants avaient approuvé l'initiative municipale demandant la réalisation d'un réseau cyclable.

---

[1] Prix Pegasus (Suissenergie) pour le «Bouquet de transports» et prix de l'entreprise cyclophile (IG-vélo) en 2004.

[2] Participation active lors d'échanges internationaux (Vélo-city, Vélo Mondial, Cities for cyclists, Club des villes cyclables, etc.).

1. Pourquoi développer le vélo

Potentiel

De par sa taille, sa situation dans un bassin, son climat plutôt clément, Genève offre de très bonnes conditions pour la pratique du vélo. A Genève, 35% des déplacements, dont la distance varie entre deux et cinq kilomètres, se font en véhicule individuel motorisé[3], ce qui représente plus de 300 000 déplacements. Le vélo étant le moyen le plus performant pour se déplacer en ville sur ces distances, le potentiel est énorme. Il doit être exploité pour parer à l'augmentation globale des déplacements.

Agenda 21

Le Conseil administratif a décidé d'adhérer à la charte européenne pour la durabilité. En signant ce document et en adhérant au Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) et au réseau Geneva Environmental Network (GEN), la Ville de Genève s'est clairement engagée dans la direction d'un développement durable.

Le vélo est un moyen de déplacement respectueux de l'environnement. De ce fait, il répond d'une part aux ordonnances pour la protection de l'air et du bruit et, d'autre part, il offre un moyen de déplacement durable pour la mobilité urbaine.

Espace public

Les déplacements à vélo permettent de répondre à l'augmentation des besoins en mobilité dans un contexte urbain non extensible, car ils sont peu consommateurs d'espace.

Sécurité

Le vélo est souvent perçu comme un mode de transport peu sûr, et ce plus particulièrement par les non-cyclistes[4]. Les statistiques tendent à démontrer que l'usage du vélo est moins dangereux qu'il n'y paraît. Pourtant, le sentiment subjectif d'insécurité prédomine. Il reste l'une des principales raisons évoquées pour ne pas choisir ce moyen de déplacement.

Les aménagements cyclables doivent répondre à cette inquiétude et mettre la population en confiance pour explorer ce type de mobilité. Une étude scientifique démontre qu'en augmentant le nombre de cyclistes dans le trafic, leur sécurité est accrue[5].

---

[3] Microrecensement transports 2000, édition mai 2003, document de synthèse OTC

[4] Représentation du vélo et obstacles à son utilisation à Genève, Observatoire universitaire de la mobilité, avril 2002

[5] Peter L. Jacobsen, Safety in numbers, Public Health, CA USA , 2003

Santé

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mettent en place des programmes visant à lutter contre la sédentarité. Cette dernière, en constante augmentation dans les pays industrialisés, est un facteur aggravant de maladies sévères, voire de mortalité indirecte: maladies cardio-vasculaires, obésité, pour les plus importantes.

Environ un tiers de la population suisse souffre de manque d'exercice. Cela induit par année 1,4 million de cas de maladie, quelque 2000 décès et 1,6 milliard de frais de traitements.[6]

Une activité physique modérée (30 min par jour, même fractionnées en 2 x 15 min ou 3 x 10 min), intégrée dans la vie quotidienne, permet de prévenir ces maladies. En créant des conditions favorables pour les cyclistes, les pouvoirs publics permettent aux citoyens de pratiquer une activité physique salutaire tout en se déplaçant.

2. Bilan

Evolution du trafic vélo

Les campagnes de comptages, menées tous les deux ans, permettent de constater qu'en seize ans le volume de trafic cycliste a pratiquement triplé (augmentation de 178%). Cet accroissement est, entre autres, lié à l'extension suivie du réseau cyclable et aux diverses campagnes de communication et de promotion.

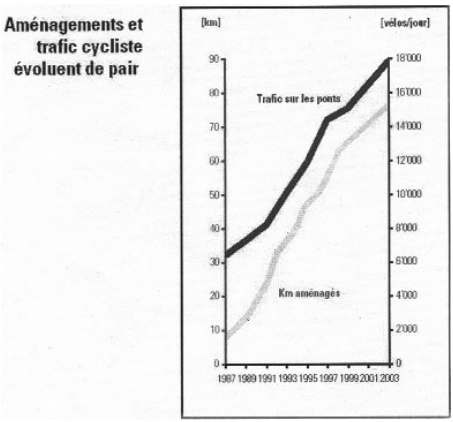

[6] Activité physique et santé, Rapport publié par les offices fédéraux du Sport et de la Santé Publique, en partenariat avec le Bureau suisse de Prévention des Accidents (BPA) et la Caisse nationale suisse en cas d'accident SUVA, bulletin OFSP 47/2000

Au printemps 2003, les comptages sur les ponts du Rhône et de l'Arve ont enregistré plus de 18 000 cyclistes par jour.

Il s'agit là de l'indicateur le plus important permettant de mesurer le succès des démarches engagées en faveur du vélo.

Etat actuel du réseau cyclable

A ce jour, plus de 75 km de rues peuvent être considérés comme adaptés aux besoins des cyclistes. Des aménagements tels que pistes ou bandes cyclables ont été mis en place, certaines rues ont fait l'objet de mesures de modération de vitesse et des carrefours ont été aménagés pour sécuriser les mouvements vélo.

La répartition selon le type d'aménagement est la suivante:

Pistes cyclables	25 km
Bandes cyclables	35 km
Rues ayant subi des mesures de modération de vitesse inscrites dans le réseau cyclable	12 km
Autres	env. 3 km

Etat actuel du stationnement

La compétence de la Ville de Genève est limitée à l'équipement d'arceaux sur les cases deux-roues existantes. Ces interventions ont lieu systématiquement sur toutes les cases nouvellement créées ainsi qu'au coup par coup selon les opportunités et sur demande ponctuelle des habitants. Entre 1990 et 2000, plus de 1500 arceaux ont été installés. Durant cette période, on a pu constater, selon les chiffres de la gendarmerie, une baisse des vols de bicyclettes (diminution d'un tiers des vols en dix ans). A ce jour, plus de 2500 équipements d'accrochage sont en place[7] (la plupart non couverts). Néanmoins, l'offre en stationnement vélo n'est pas encore suffisante.

Promotion

Les actions de promotions se sont concentrées dans les domaines suivants:

Edition de documents pour faciliter et promouvoir les déplacements cyclables:

carte vélo: plan de l'agglomération genevoise avec indication d'itinéraires recommandés pour les cyclistes, informations pratiques sur locations de vélos et réparateurs.

---

[7] Pour rappel: La gestion du stationnement sur la voie publique, tous véhicules confondus, est de la compétence de l'Office cantonal des transports et de la circulation. De ce fait, la Ville de Genève ne peut que proposer des changements d'affectation de l'état existant. Ces propositions entrent en concurrence avec le stationnement payant ou la zone bleue, l'Office cantonal des transports et de la circulation est libre de les accepter ou de les refuser.

vélo-info: dépliant d'information sur les nouvelles réalisations et présentations d'itinéraires.

cyclévasions: plan-dépliant avec trois propositions de balades reliant le centre-ville avec la campagne (parcours sur des axes verts, sécurisés qui seront balisés en 2005).

vélo-campus: élaboré avec l'Antenne santé et le Bureau des sports de l'Université de Genève, outil d'orientation destiné aux étudiants pour se déplacer entre les différents lieux de cours.

Actions ponctuelles, visant à valoriser l'usage du vélo, menées avec des tiers (divers partenaires et associations, projets pédagogiques, culturels, etc.)

Information directe, stands et animations, participation à des manifestations publiques, semaine du vélo, journées du développement durable, semaine de la mobilité, etc.

Campagnes visuelles d'affichage: deux à trois campagnes par année sur des panneaux de la Société générale d'affichage.

3. Constats

Les comptages ont démontré qu'en présence de deux itinéraires parallèles, l'un empruntant des rues de quartier et l'autre un axe principal, 50% des cyclistes utilisent l'itinéraire de quartier et 50% circulent sur l'axe principal, même en l'absence d'aménagement adéquat. Il en ressort que pour développer l'usage du vélo, il est nécessaire de prévoir plusieurs types d'itinéraires répondant à des besoins différents.

Besoin des usagers

Itinéraires hors des axes principaux

Les itinéraires qui empruntent des rues à faible circulation sont nécessaires pour une catégorie de cyclistes qui se sentent plus en sécurité loin du trafic dense, bruyant et rapide. De tels itinéraires sont néanmoins contraignants, car ils impliquent des détours et des arrêts fréquents.

Itinéraires le long des axes principaux

Les itinéraires le long des axes principaux sont directs et lisibles. Dans la plupart des cas, ils ne demandent pas de changements de direction, mouvements délicats pour les cyclistes. Ils conviennent aux cyclistes pendulaires et sont performants pour les déplacements en général. Lorsqu'ils sont aménagés en site propre, ils permettent aussi à de nouveaux utilisateurs quotidiens du vélo de se familiariser avec ce moyen de déplacement.

Actuellement, la sécurité des cyclistes sur de tels axes n'est pas satisfaisante. Ils doivent impérativement être aménagés de sorte que les vélos puissent y circuler dans des conditions de sécurité optimale. La route de Florissant a d'ailleurs fait l'objet d'une motion (M-302) demandant des aménagements en site propre sur les tronçons pas encore aménagés.

Stationnement

A la fin 2004, plus de 2500 supports à vélos étaient en place, ce qui représente environ 5000 places non couvertes.

Promotion

L'information faite au public ainsi que les animations (semaine du vélo, etc.) rencontrent un bon accueil auprès de la population. Elle y trouve un point de contact dans une ambiance conviviale, propice aux échanges. Les publications sont très appréciées, la demande de plans reste importante[8] aussi bien de la part des cyclistes quotidiens que de la part des cyclistes occasionnels. Ces documents sont diffusés dans divers lieux de prêt et location de vélos, chez les réparateurs ainsi que chez des praticiens issus du monde de la santé.

4. Image directrice du réseau cyclable

Les rues de la ville devraient toutes permettre de circuler à vélo en sécurité. Partant de ce principe, l'image directrice du réseau cyclable permet d'identifier les trajets les plus intéressants, les axes forts du réseau et d'en tenir compte dans la planification. Celle-ci se doit de concilier les besoins des cyclistes avec ceux des autres usagers de la route et doit pouvoir s'intégrer dans la gestion de la mobilité à un échelon cantonal. Cette planification fait actuellement l'objet de discussions avec l'Office cantonal des transports et de la circulation sur la base de la nouvelle loi sur les routes (L 1.10).

L'image directrice comporte à la fois des itinéraires à l'écart des grands axes et le long de ces derniers, ainsi que des liaisons plus locales. Environ 60% de ce réseau sont déjà aménagés[9].

– 50% d'itinéraires le long d'axes principaux de trafic;

– 30% d'itinéraires cyclables en dehors des axes principaux;

– 20% de liaisons de proximité.

---

[8] Edition carte cyclable 2000: 70 000 exemplaires distribués sur trois ans.

[9] Le réseau ne définit pas les aménagements de desserte, souvent très modestes, qui constituent en général plutôt des dérogations (p. ex. contresens cyclables dans les «zones 30 km/h», cheminements partagés avec les piétons, etc.)

La prochaine étape dans la réalisation du réseau cyclable, objet de la présente demande de crédit, consistera à compléter les itinéraires existants en supprimant certaines discontinuités d'une part, et en poursuivant l'aménagement d'itinéraires sécurisés sur les axes à fort trafic, là où la demande est la plus forte, d'autre part.

Cette tranche de crédit devra permettre de porter le taux de réalisation du réseau correspondant à l'image directrice de 60 à environ 70%.

Le coût du solde à réaliser est difficile à évaluer en raison de la complexité de ce dernier. La volonté de la Ville de Genève d'offrir un réseau non seulement attractif, mais également et surtout performant du point de vue de la sécurité, a pour conséquence que les aménagements le long d'axes principaux devront être, dans la mesure du possible, de type «pistes en site propre». De surcroît, les discontinuités constatées dans le réseau actuel sont souvent les «maillons durs» nécessitant des études pointues et conduisant en général à des réalisations relativement coûteuses.

5. Programme d'études, de réalisations et d'actions promotionnelles

L'image directrice a permis de définir un programme selon divers critères (sécurité, liaisons manquantes, opportunités, etc.).

Les études et réalisations décrites ci-après portent sur une période minimale de deux ans et demi. Ce programme comporte obligatoirement une part d'incertitude, car il dépend des décisions et des calendriers de travaux de l'Office cantonal des transports et de la circulation (installations de signalisation lumineuse), de la construction des lignes de tramways, des aléas liés aux travaux en sous-sol, des chantiers privés, etc.

Le crédit-cadre couvre donc un programme d'intention, à l'intérieur duquel une marge de manœuvre est indispensable. L'objectif est de répondre, à terme, à la volonté politique de la Ville de Genève qui souhaite clairement encourager la mobilité douce.

Programme indicatif des études et réalisations

Les réalisations prévues ont fait l'objet d'études qui ont été ou seront approuvées par l'Office cantonal des transports et de la circulation ainsi que les différents services concernés.

– Aménagements sur les axes principaux de trafic, pistes ou bandes cyclables lorsque la sécurité des cyclistes n'est pas assurée. Il s'agit par exemple de l'aménagement d'un tronçon du chemin des Coudriers, du quai Ernest-Ansermet sur le tronçon compris entre la rue des Deux-Ponts et la rue de l'Ecole-de-Médecine, de la rue Lombard, etc.

– Suppression des discontinuités du réseau cyclable sur les axes à faible trafic, des goulets et des points noirs tels que le passage du carrefour des Charmilles, du carrefour du pont des Délices, de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine, du passage entre la place de Neuve et la plaine de Plainpalais, de la rue de Lausanne au droit des arrêts de tramway (M-465), etc.
– Aménagements phares, en site propre (accent mis sur une qualité, sécurité accrue, confort, etc.), qui garantiront la visibilité du vélo et dont certains ont fait l'objet de motions au Conseil municipal. Ils auront pour objectif principal d'encourager des utilisateurs potentiels à explorer ce type de mobilité. Les études ou expertises porteront sur des secteurs tels que la route de Florissant (M-302), l'avenue Louis-Aubert (M-500), la rue de Montbrillant, l'axe du futur tramway Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC), le tour de la rade (M-390), etc.
– Faciliter l'accès, depuis les grands axes, aux quartiers à circulation modérée. Les zones 30 km/h sont souvent bordées de routes dont la traversée est difficile. C'est notamment le cas dans le quartier des Eaux-Vives, pour lequel le quai Gustave-Ador, l'avenue Pictet-de-Rochemont et la route de Frontenex constituent des barrières pour les cyclistes et les piétons. Rendre ces artères plus perméables aux cyclistes et aux piétons, en sécurisant les points de passage, fera l'objet d'études et de réalisations.
– Faciliter les déplacements à vélo dans les rues commerçantes telles que les Rues-Basses, la rue du Rhône, la rue de la Terrassière, la rue de Carouge, etc., pour favoriser les achats à vélo. Il s'agit d'examiner la possibilité d'autoriser la circulation à double sens des cyclistes, d'installer des supports pour le stationnement des vélos, etc.
– Développer l'intermodalité en aménageant des itinéraires performants pour accéder aux haltes des transports publics principaux, aux gares CFF (y compris CEVA), par exemple sur l'avenue de l'Amandolier, la rue de Chantepoulet, dans le quartier de Sécheron, ainsi qu'aux parcs relais P+R (installation de parkings à vélos).
– Créer des itinéraires «verts» pour piétons et cyclistes, loin du trafic, par exemple le long des voies CFF aux Charmilles et SNCF aux Eaux-Vives, ainsi qu'entre Sécheron et la place des Nations, etc.
– Améliorer de manière significative le stationnement aux lieux générateurs de trafic vélo et plus particulièrement à la gare de Cornavin. Une «vélostation»[10] (M-431) fait véritablement défaut à Genève (les grandes villes de Suisse, par exemple Bâle, Bienne, Berne et Zurich, offrent cette prestation). Diverses pistes sont en cours d'exploration et une proposition fera prochainement

[10] Vélostation: point vélo offrant différentes prestations comme du stationnement, gardé ou non, mais aussi des locations, de la vente de matériel spécifique, un service de réparation etc.

l'objet d'une présentation au Conseil municipal. Une solution temporaire a été négociée avec Rail City, ce qui permettra d'offrir 180 places vélo sécurisées à l'intérieur de la gare.

– Répondre à une demande concernant la maintenance et le nettoyage des vélos. En raison du manque d'espace, beaucoup d'habitants sont empruntés lorsqu'ils doivent procéder à l'entretien de leur matériel. L'installation d'une station lavage/entretien[11] sur le domaine public permettra à la population de trouver un lieu pour cette activité. L'aspect promotionnel d'une telle démarche est également à prendre en compte, car cela donne une bonne visibilité et ouvre des perspectives pour le développement d'activités annexes (en lien avec des associations, maisons de quartier, etc.).

Stationnement

Les besoins en stationnement doivent être pris en compte pour augmenter l'attractivité du réseau cyclable.

L'offre actuelle aux abords des pôles générateurs de trafic cycliste demande à être améliorée (lieux d'interfaces vélo/transports publics et vélo/parc relais P+R qui fait l'objet d'une motion (M-445), zones commerçantes, bâtiments publics, etc.). Les alentours de la gare de Cornavin (M-251, M-431 et M-436) constituent un secteur particulièrement sensible où la demande en stationnement vélo est très importante en termes de nombre et de qualité (lutte contre le vol, déprédations, protection contre les intempéries).

Il importe que les parkings vélos soient judicieusement placés à proximité immédiate des pôles générateurs. De préférence, ces parkings devraient être couverts (M-226) et une étude sera engagée en vue de définir un modèle pour la ville de type modulable et pouvant s'adapter en fonction du site. Si ces conditions ne sont pas respectées, il y a de fortes chances que les cyclistes stationnent de façon anarchique aux abords immédiats de leur destination.

Actions promotionnelles et de communication

La promotion du réseau cyclable ainsi que du vélo en général est essentielle pour atteindre les objectifs visés par les différents acteurs concernés par la circulation.

Les actions promotionnelles et de communication font l'objet d'un calendrier préétabli qui doit également rester ouvert aux opportunités qui s e présentent en

[11] Modèle Altao (Altinnova), station automatique de services pour cyclistes (lavage, entretien, gonflage & informations)

cours d'année. L'édition de divers plans vélo et dépliants, destinés aux usagers quotidiens comme occasionnels (parcours de loisirs), sera poursuivie. La promotion du vélo sera principalement orientée vers la valorisation de l'infrastructure existante pour inciter de nouvelles personnes à découvrir ou renouer avec l'usage du vélo en ville. D'autre part, des actions visant à sensibiliser les jeunes (écoles, maisons de quartier) seront menées en collaboration avec des associations.

Une campagne d'information sera engagée auprès des usagers de motos et scooters (M-513) afin de les sensibiliser au fait que l'usage abusif des trottoirs et des aménagements cyclables gêne en premier lieu les piétons et les cyclistes.

Concertation et information publique

Les différents projets sont discutés dans le cadre d'un groupe de travail appelé «séance de consultation et d'information des associations d'usagers de la mobilité douce», constitué de diverses associations intéressées à la problématique des aménagements cyclables.

Les aménagements cyclables qui sont intégrés dans des projets plus vastes d'aménagements urbains ou d'infrastructures de transports font l'objet de séances de concertation avec les associations locales et les riverains. A l'issue de ces réflexions, une information publique est organisée.

Réponses aux motions et interpellations parlementaires

La présente proposition répond aux motions et interpellations parlementaires suivantes:

M-226 «Protégeons les petites reines des vols et des intempéries»;
M-251 «Pour une consigne à bicyclettes près de la gare de Cornavin»;
M-302 «Réalisation d'une piste cyclable le long de la route de Florissant»;
M-390 «Piste cyclable autour de la rade»;
M-431 «Pour la remise sur le métier du projet de consigne à bicyclettes près de la gare de Cornavin»;
M-436 «Pour une réelle interface train-vélo à Cornavin»;
M-445 «Des vélos dans les parcs relais (P + R)»;
M-465 «Amélioration de la circulation des tramways et des vélos à la rue de Lausanne»;
M-500 «Une véritable piste cyclable à l'avenue Louis-Aubert»;
M-513 «Pas de scooters sur les bandes cyclables».

Estimation du coût

Les aménagements de type pistes ou sites propres en parallèle à des axes à fort trafic entraînent des coûts plus élevés que le simple marquage de bandes cyclables sur la chaussée. Il est toutefois impératif d'attirer et d'encourager la population à se déplacer à vélo sans crainte pour sa sécurité.

De surcroît, les itinéraires entraînant des interventions sur la régulation lumineuse des grands carrefours nécessitent des études et travaux de génie civil complexes et coûteux.

La présente demande de crédit porte sur un montant de 3 348 800 francs, à libérer sur une période de deux ans et demi. Ce montant se décompose comme suit:

Etudes	*Fr.*
coordination générale et révision du schéma directeur	20 000
études d'itinéraires et d'aménagements localisés	750 000
études de régulation	60 000
Aménagements et infrastructures	
pistes, bandes cyclables, traversées d'axes ou de carrefours	1 600 000
équipements de stationnement, y compris parking sécurisé de Cornavin	60 000
station de lavage/entretien à Plainpalais	60 000
Promotion, communication	
comptages, observations et évaluations	20 000
information publique	80 000
campagnes de promotion (carte cyclable, cyclévasions, etc.)	200 000
Sous-total I	2 850 000
Frais financiers	
TVA 7,6%	216 600
Sous-total II	3 066 600
Frais de promotion 4% de 3 066 600	122 700
Sous-total III	3 189 300
Intérêts intercalaires: $\frac{3\,189\,300 \times 4{,}0 \times 30}{2 \times 100 \times 12}$	159 500
Total de la demande de crédit pour la promotion du vélo: (études, infrastructures, communication)	3 348 800
arrondi à:	3 350 000

Calendrier des interventions

La durée des travaux est estimée à deux ans et demi.

Autorisations de construire

Les aménagements cyclables impliquant des modifications de la géométrie de la chaussée feront tous l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Situation foncière

Les aménagements cyclables sont en principe tous situés sur le domaine public de la Ville de Genève. Exceptionnellement, certains aménagements pourront faire l'objet de négociations foncières avec le privé et d'inscription de servitudes de passage public au Registre foncier.

Plan financier d'investissement

L'objet de la présente proposition est inclus dans le premier plan financier d'investissement 2004-2015, sous les rubriques 101.000.01 aménagement, constructions et voirie: études d'aménagement de voie publique 2004-2007 pour un montant de 1 200 000 francs, et 102.019.07 aménagement, constructions et voirie: aménagement de places et de rues à trafic modéré 2005 pour un montant de 2 150 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service de la mobilité. Le service bénéficiaire est également le Service de la mobilité.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien et le nettoiement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires du Service génie civil et du Service ville propre et n'entraîneront pas de frais supplémentaires.

Quant aux charges financières (intérêts au taux de 3,25% et amortissement moyen de 20 annuités), elles s'élèveront à 223 200 francs par an.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs le conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3 350 000 francs destiné à la promotion du vélo (études, réalisation d'infrastructures, communication).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2025.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots d'introduction concernant cette importante demande de crédit, qui s'inscrit parmi les crédits-cadres dont je vous ai parlé régulièrement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. C'est ici le troisième qui vous est proposé depuis 1987 pour le développement de notre réseau cyclable. Comme vous l'aurez constaté dans l'exposé des motifs, ce crédit porte sur une période de deux ans et demi et part du constat que nos efforts en matière de développement de la mobilité douce – tout particulièrement de la pratique du vélo – ont sans conteste porté leurs fruits.

Il faut rappeler que nous avons réalisé environ 75 km de rues bénéficiant d'aménagements cyclables et également développé l'offre en stationnement, puisqu'il y a aujourd'hui environ 2500 arceaux à vélos sur le domaine public. Je souligne que la gestion de ce type de stationnement relève du Canton, mais que la Ville peut, quant à elle, proposer l'installation d'arceaux. Leur avantage consiste avant tout à réduire au maximum le vol des vélos, et je peux affirmer que cette mesure est utile, car ces 2500 arceaux permettent le stationnement d'environ 5000 vélos en plein air, et dans des conditions quand même plus sûres que s'ils n'y étaient pas accrochés. Nous avons observé une diminution d'un tiers des vols

de vélos ces dix dernières années, grâce à de telles installations. C'est donc dire que, plus que ce que nous constatons quotidiennement, ces données rendent leur utilité est encore plus évidente.

En outre, un grand travail est réalisé – et je tiens à le saluer – par les différents services de la Ville afin de promouvoir l'utilisation du vélo. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me réfère ici à la carte vélo, que nous avons récemment élaborée avec le Canton et qui non seulement comporte l'ensemble du réseau cyclable actuel, mais également conseille des itinéraires privilégiés. Nous menons aussi des démarches plus ciblées à l'égard de telle ou telle catégorie de cyclistes. Je pense tout particulièrement aux étudiants et à l'outil vélo-campus, mis en place en collaboration avec l'Université.

Malgré ces efforts importants qui, je le répète, ont porté leurs fruits et nous satisfont, il reste encore beaucoup à faire, car de nombreux besoins se font sentir. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons à cœur de développer les itinéraires existants. Sur ce plan, nous avons d'ailleurs pris un certain nombre d'engagements vis-à-vis du Conseil municipal, à la demande de certains d'entre vous. Je pense tout particulièrement à l'axe du quai Ernest-Ansermet situé entre la rue des Deux-Ponts et la rue de l'Ecole-de-Médecine, suite à une demande formulée par vous et intégrée dans ce nouveau crédit-cadre.

Néanmoins, il faut nous donner les moyens de réaliser les pistes cyclables qui nous manquent non seulement sur de grands axes comme celui que je viens de citer, mais également dans certains quartiers et dans de plus petites rues. C'est là que le problème se pose. Si j'ai parlé de pistes cyclables, ce n'est pas du tout une erreur de langage. Le réseau cyclable genevois se répartit – les données chiffrées figurent dans cette proposition – entre les bandes et les pistes cyclables, mais en faveur des secondes. Celui qui vous parle – et je crois que vous partagez mon point de vue – essaie, chaque fois que possible, de développer une piste et non une bande cyclable. Il s'agit, d'une part, d'essayer d'éviter – vous avez débattu à ce sujet il y a peu – l'utilisation abusive de ces aménagements par des usagers indésirables qui dissuadent ceux à qui ils sont destinés de les emprunter tout en rendant la situation dangereuse et, d'autre part, bien évidemment, de développer de la manière la plus attractive possible l'utilisation du vélo. Par conséquent, chaque fois que nous le pouvons, nous privilégions l'option de la piste cyclable. Mais évidemment, ce n'est pas partout possible et il faut parfois se contenter de la bande cyclable, où la sécurité est moins bien garantie.

Cette demande de crédit-cadre tente de répondre également – très modestement, il est vrai, mais en fonction des moyens que nous sollicitons auprès de vous – au problème posé par certaines discontinuités du réseau cyclable que nous essayons actuellement de supprimer. En termes techniques, il s'agit d'un défaut

de maillage: à certains endroits, la piste cyclable s'arrête pour ne continuer qu'après un carrefour la plupart du temps difficile à franchir.

Toute cette problématique est intégrée dans la proposition PR-393 que vous allez renvoyer en commission et à laquelle nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de faire bon accueil. Bien évidemment, mes collaborateurs – notamment ceux du Service de la mobilité, service que vous avez accepté de créer lors du vote du budget 2005, en décembre dernier – se feront un plaisir de venir vous exposer leurs projets, qui pourront être réalisés grâce à ce crédit, toujours dans cet esprit qui est le nôtre et qui consiste à essayer de développer au mieux la mobilité douce au sein de notre municipalité.

Préconsultation

M^me^ Monique Cahannes (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, dans une agglomération franco-valdo-genevoise – car, en matière de mobilité, c'est bien dans ce cadre qu'il faut raisonner – qui compte une voiture pour deux habitants, si nous voulons échapper à l'augmentation de 40% du trafic individuel motorisé prévue d'ici à 2020, avec son cortège de nuisances au niveau de la pollution de l'air, du bruit, de l'occupation de l'espace – j'en passe – nous devons absolument offrir des alternatives à la voiture. A Genève, 35% des déplacements entre 2 et 5 km, soit 300 000 déplacements, se font en véhicule individuel motorisé. Or, sur ces distances, le vélo est le moyen le plus performant de se déplacer, d'où un énorme potentiel à exploiter. Le volume du trafic cycliste a d'ailleurs déjà augmenté de quelque 150% entre 1987 et 2003.

Mais le vélo est encore souvent perçu comme un moyen de transport peu sûr, raison pour laquelle il faut absolument continuer à développer les infrastructures cyclables, afin d'assurer la sécurité des cyclistes et d'encourager de plus en plus de personnes à adopter ce mode déplacement – particulièrement sur de courtes distances – non polluant, peu onéreux et bénéfique pour la santé. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste vous propose donc de renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Robert Pattaroni (DC). Pour notre part, nous estimons aussi qu'il est tout à fait judicieux de terminer rapidement le dispositif destiné aux cyclistes en ville de Genève. Une fois que cela sera fait, nous y verrons plus clair, y compris en ce qui concerne les automobilistes et les piétons.

Cela dit, nous avons à cœur d'attirer l'attention du Conseil municipal sur un aspect qui n'est pas directement envisagé dans la proposition, même si ses auteurs l'ont probablement à l'esprit: celui de la sécurité. Actuellement, il est clair – nous le savons bien – que les cyclistes sont beaucoup plus menacés par les voitures, voire par les transports publics, que par les piétons; cependant, il nous paraît important que les cyclistes eux-mêmes soient vraiment formés en matière de sécurité. Ce souci commence par le fait d'être vu, notamment la nuit, et continue avec les règles de comportement routier à respecter par les cyclistes comme par tous les autres usagers des voies publiques, y compris les piétons et, bien entendu, les automobilistes.

C'est la raison pour laquelle, tout en soutenant à l'unanimité une telle proposition, notre groupe souhaite déposer ce soir un amendement consistant à ajouter la sécurité dans la parenthèse à la fin de l'article premier du projet d'arrêté, où sont évoquées les préoccupations liées à la promotion du vélo. Notre amendement vise donc à ajouter dans cette parenthèse le mot qui suit:

Projet d'amendement

«…(études, réalisation d'infrastructures, communication, *sécurité*).»

Ainsi, avec cet ajout, la commission qui traitera cette proposition gardera cette préoccupation en tête et, le cas échéant, la complétera par des dispositions précises, par exemple une campagne d'information concernant justement la sécurité.

Voilà ce que nous proposons, et il nous semble préférable de renvoyer cette proposition à la commission des travaux.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le Parti libéral a toujours fait preuve d'un intérêt marqué pour la mixité et le libre choix des transports, dont la bicyclette fait également partie. De ce point de vue, notre groupe est, lui aussi, intéressé à la réflexion sur la manière de concrétiser et de poursuivre un certain nombre d'efforts déjà réalisés.

Toutefois, ce qui nous surprend, dans cette proposition, c'est l'ampleur du crédit demandé, surtout après analyse de la répartition prévue pour son utilisation. Dans le domaine de la promotion du vélo, nous constatons que beaucoup a déjà été fait en termes de communication, avec l'efficacité que M. Ferrazino et ses services se plaisent à nous rappeler chaque fois qu'il est question de la Semaine de la mobilité. Aujourd'hui, l'aspect qui nous semble particulièrement important est celui des infrastructures bien plus que celui de la communication

par le moyen des prospectus, entre autres. Sur ce plan – nous avons eu l'occasion d'en débattre il n'y a pas très longtemps – nous pensons qu'on se paie de mots dans cette enceinte, mais que, dès lors qu'il faut agir, on tergiverse et on dépense beaucoup d'argent pour des résultats peu concrets.

A l'examen détaillé de ce crédit qui s'élève à 3 350 000 francs, on s'aperçoit que les éléments véritablement concrets – à savoir les aménagements et les infrastructures – sont devisés à environ la moitié du montant total demandé. Ce constat nous rend difficile la compréhension du fonctionnement général des services de M. Ferrazino, et en particulier de celui de la mobilité. Ce dernier, justement spécialisé dans le domaine de la mobilité, devrait mieux que quiconque – puisqu'il est formé de responsables et d'experts en la matière – savoir où et comment agir. Or, malgré la présence de tous les spécialistes regroupés dans ce service, le montant du crédit d'étude dépasse les 800 000 francs! Nous avons quant à nous de la peine à comprendre comment tout cela peut s'articuler. Dans le cas de ce crédit de 3 350 000 francs, dont la moitié à peine est destinée à des infrastructures concrètes, nous avons des doutes quant à l'affectation du montant total à la promotion du vélo, avec quelque chance de succès.

Par conséquent, si nous ne sommes pas opposés à l'analyse des infrastructures qui devront être refaites, nous sommes beaucoup plus réservés quant à l'ampleur du montant total, je le répète. Nous pensons que les services de l'administration disposent certainement de personnes sachant parfaitement où et comment il faut agir. Les discussions que nous avons eues la semaine dernière à la commission des finances, notamment concernant l'achat de nouveaux véhicules, nous ont montré que l'administration municipale était effectivement pourvue de spécialistes, et que nous n'avions pas forcément toujours besoin de recourir à des experts externes pour réaliser de nombreuses études extrêmement coûteuses, qui retardent les projets et ne leur amènent rien de plus. Nous avons la faiblesse – ou plutôt l'honneur – de penser que les services de l'administration sont compétents.

La très large part du crédit demandé est consacrée à des aspects peu concrets et elle nous semble relativement peu défendable. Cela d'autant plus que, si nous comparons Genève et un certain nombre d'autres villes en Suisse, et que nous calculons certains ratios – je suis sûr que c'est ce qui se fera lors des travaux de commission – nous nous apercevons que d'autres cités parviennent à réaliser de nombreux kilomètres de zones cyclables pour des montants bien plus modestes que celui qui est demandé ici. Est-ce parce que, dans ces autres villes, on se consacre avant tout aux infrastructures plutôt qu'à la propagande et à la communication? Peut-être. Toujours est-il que cette partie du montant très importante consacrée à autre chose qu'à des infrastructures nous semble disproportionnée.

Je souhaite mentionner un dernier élément. Il a été fait allusion tout à l'heure à la motion M-513, intitulée «Pas de scooters sur les bandes cyclables». Nous

avions montré, par l'intermédiaire de notre collègue Vincent Schaller, à quel point elle était maladroite, car elle méconnaissait les subtilités de la pratique des autorités entre les bandes et les pistes cyclables. Nous ne trouvons pas forcément très adroit que cette distinction soit l'une des bases sur lesquelles est fondée cette proposition PR-393, alors même que la motion M-513 recelait un certain nombre d'inexactitudes sur ce point. Pour notre part, nous ne pourrons donc pas voter l'entrée en matière sur cet objet, et nous nous abstiendrons.

Le président. Il est 18 h 17. Plusieurs orateurs restent inscrits pour ce point de l'ordre du jour: MM. Fischer, Sottas, Dupraz et Ferrazino. Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, nous interrompons ce débat pour entamer la discussion sur la résolution R-77, intitulée «Je vis en ville de Genève, je vote en ville de Genève!». Mais auparavant, je tiens à saluer à la tribune du public MM. Francesco Prudente, président du Conseil de ville de Delémont, et Giuseppe Natale, vice-président dudit Conseil. *(Applaudissements.)* Ayant appris qu'ils souhaitaient assister à ce débat, le bureau du Conseil municipal les a officiellement invités. Messieurs, nous vous prions de participer tout à l'heure, si vous le voulez bien, à une très modeste collation qui vous sera offerte à la salle des Fiefs.

9. Résolution de Mmes Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Robert Pattaroni, Sébastien Bertrand, Roberto Broggini et Pierre Maudet: «Je vis en ville de Genève, je vote en ville de Genève!» (R-77)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant, d'une part, que:

– le corps électoral genevois sera appelé à se prononcer le dimanche 24 avril 2005 sur les deux initiatives populaires intitulées: «J'y vis, j'y vote: l'aînée» et «J'y vis, j'y vote: la cadette», concernant respectivement les droits de vote et d'éligibilité communaux des résidents étrangers et le droit de vote communal de ces mêmes résidents;
– ces deux initiatives représentent clairement des enjeux de politique municipale, notamment en matière d'intégration et de citoyenneté, et qu'elles intéressent de ce fait directement le Conseil municipal de la Ville de Genève,

[1] Annoncée, 4178.

et considérant, d'autre part, que:

– plus de 50% des personnes actives résidant en ville de Genève n'ont pas de passeport helvétique;
– nombre de ces personnes étrangères s'investissent dans la vie économique, sociale, culturelle et sportive de leur commune de résidence;
– indépendamment de la nationalité, la citoyenneté concrétise une activité civique au sens large, soit une démarche personnelle concrète et active en faveur de la collectivité;
– il est légitime que celles et ceux qui participent par leur contribution fiscale à la richesse d'une collectivité locale aient leur mot à dire sur la redistribution de cette contribution sous forme de prestations;
– il est d'autant plus aisé de responsabiliser et d'impliquer les étrangers dans la vie de leur cité qu'on leur accorde une place où ils peuvent réellement influencer leur cadre de vie direct;
– l'élargissement du corps électoral de la Ville de Genève stimulerait la vie politique municipale,

la Ville de Genève, par l'entremise de son Conseil municipal, déclare soutenir et recommander un double vote favorable à ces deux initiatives, le dimanche 24 avril 2005.

M^me^ Sandrine Salerno (S). Pour rappel, en 2001, le Conseil municipal a mené un débat plus ou moins de la même teneur que celui qui va s'engager ce soir. En effet, les Genevoises et les Genevois ont à l'époque voté sur un projet de loi du Conseil d'Etat proposant également d'octroyer les droits politiques aux résidents étrangers. Nous savons que la votation de mars 2001 s'est malheureusement soldée par un échec. Je dis «malheureusement» parce que, au Parti socialiste, nous étions de celles et de ceux qui souhaitaient voir octroyer des droits politiques aux résidentes et aux résidents étrangers vivant parmi nous.

En 2005, à la faveur du dépôt des deux initiatives intitulées «J'y vis, j'y vote», nous aurons à voter une nouvelle fois, le 24 avril prochain, sur deux objets similaires. Nous l'exposons dans notre résolution: ceux-ci visent à octroyer des droits politiques aux habitantes et aux habitants étrangers des communes du canton de Genève. Mais pourquoi deux initiatives? Parce que, dans l'une, il est question de droits politiques complets – droit de vote et d'éligibilité – et, dans l'autre, de droits politiques réduits, à savoir uniquement la possibilité de voter.

Le Parti socialiste était intervenu en 2001 à ce sujet et, comme je viens de le dire, avait été de ceux qui défendaient fermement la volonté d'impliquer politiquement les habitantes et les habitants de la ville de Genève dans la capacité de

réaliser des projets politiques en votant et en étant élus, et cela indépendamment de leur nationalité. En effet, l'ambition de partager les droits politiques se résume selon nous en plusieurs axes importants. Tout d'abord, dans les communes où nous vivons toutes et tous, indépendamment de notre nationalité, nous souhaiterions voir instauré le principe de la codécision et de la coresponsabilité. Il nous semble que nous devrions toutes et tous, quelle que soit notre nationalité, pouvoir nous prononcer sur les enjeux communaux, car nous vivons la commune et ses politiques de proximité. Nous appelons d'ailleurs régulièrement de nos vœux l'élaboration conjointe du lien social, le fait de promouvoir ensemble des politiques de proximité, la responsabilité dans la mise en œuvre et le respect de celles-ci.

Il est tout à fait légitime de demander l'existence de politiques du «vivre ensemble» plus harmonieuses et respectueuses des différents quartiers des communes et, dans ce sens, nous souhaiterions pouvoir donner la possibilité à toutes les personnes qui y résident, indépendamment de leur nationalité, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques. Pourquoi? Si nous appelons de nos vœux cette coresponsabilité, ce mode de partage du «vivre ensemble», alors pour nous, socialistes, il faut aller jusqu'au bout dans l'affirmation que, si nous portons tous ensemble cette responsabilité, nous avons toutes et tous des comptes à rendre sur la façon dont ces politiques sont mises en œuvre. Pour nous, la commune, c'est avant tout une communauté d'intérêts, qu'on soit Suisse, Genevois, Confédéré ou même étranger: nous vivons la commune, et les enjeux de celle-ci doivent être assumés par tous ses habitants indépendamment de leur nationalité – en tout cas, c'est à cela que nous aspirons.

Voilà pour ce qui est du droit de vote sur le plan communal. Je fais remarquer que nous l'utilisons rarement en ville de Genève – nous allons le faire le 24 avril prochain à la faveur d'un référendum sur le Stade de Genève, mais il est somme toute relativement rare que nous ayons à voter sur des enjeux strictement communaux.

J'en viens maintenant au droit d'éligibilité, à savoir la possibilité de siéger dans un Conseil comme le nôtre. Pour nous, socialistes, il va de soit que les étrangers devraient également y être admis, puisque la politique communale se fait ensemble et que l'activité de la commune se vit de même. Nous estimons que la vie politique ne doit pas se résumer à une appartenance nationale, mais plutôt à une implication dans la commune. Quelqu'un de nationalité suisse qui ne fait jamais rien pour la commune – ne vote pas, ne se présente jamais sur des listes électorales, n'est pas membre d'associations de quartier, est totalement désengagé de la vie communale – se voit malgré cela offrir la possibilité de siéger dans des instances politiques, alors que tel n'est pas le cas, pour l'instant, d'un résident étranger – d'ailleurs peut-être né sur territoire helvétique – impliqué vis-à-vis de sa commune, participant à des associations sportives, de quartier ou de parents

d'élèves, et ayant en outre envie de siéger au Conseil municipal afin de donner quatre ans de sa vie pour une citoyenneté politique plus active.

Le droit d'éligibilité des résidents étrangers nous semble donc une cause importante à défendre et un argument supplémentaire pour que, le 24 avril, les Genevoises et les Genevois manifestent leur envie de partager davantage les responsabilités qui sont les leurs avec leurs concitoyens, concitoyennes, voisins, voisines n'ayant pas la nationalité suisse.

Je voudrais enfin souligner un argument que nous autres, conseillers municipaux de divers partis politiques, nous comprendrons facilement: en effet, nous avons de plus en plus de peine à motiver des citoyens et des citoyennes pour qu'ils viennent siéger dans nos Conseils et s'engagent pleinement dans la vie politique. Vous le savez bien, Monsieur le président, cette dernière représente une occupation lourde, difficilement conciliable avec une vie professionnelle et familiale, et nous sommes de moins en moins nombreux à accepter – même pour quatre ans – de venir représenter l'ensemble de la collectivité au Conseil municipal et d'assumer la prise de décisions engageant les deniers publics et le devenir de nos concitoyennes et concitoyens. Nous pensons que cet exercice devrait être partagé avec les personnes habitant notre ville indépendamment de leur nationalité, et c'est pour cela que nous en appelons au droit d'éligibilité de tous les résidents de la commune qui ne sont pas de nationalité suisse.

Le Parti socialiste votera donc la résolution R-77 intitulée «Je vis en ville de Genève, je vote en ville de Genève!», et nous espérons que, le 24 avril, les Genevoises et les Genevois diront oui aux deux initiatives «J'y vis, j'y vote».

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, c'est avec un petit pincement au cœur que j'évoque cet objet ce soir en tant que coauteur de la résolution. En effet, c'est à peu près sur le même sujet que j'ai commencé à faire de la politique, dans le cadre des parlements des jeunes. Eh oui, ce sont ces instances qui, à Genève, ont relancé la question des droits politiques des étrangers! De nombreux jeunes ayant atteint leurs 18 ans, après avoir partagé des préoccupations et des activités au niveau local, se retrouvent désormais séparés en deux groupes: ceux qui ont leur mot à dire et ceux qui ne l'ont pas. C'est sur la base de ce constat assez difficilement admissible que plusieurs parlements des jeunes, au nombre desquels celui de la Ville de Genève, dont j'étais le président, avaient décidé, à l'époque, d'agir dans le sens d'une plus grande participation des étrangers à la vie politique locale.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de quoi s'agit-il exactement? Ma collègue socialiste vous l'a dit tout à l'heure: nous voterons le 24 avril sur les deux initiatives «J'y vis, j'y vote» – deux objets éminemment communaux

– et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis de déposer cette résolution et d'en parler ce soir. Ce sujet nous concerne au premier chef, puisqu'il vise à étendre les droits politiques au niveau communal – droit de vote, d'une part, droit de vote et d'éligibilité, d'autre part – aux résidents étrangers présents chez nous depuis plus de huit ans – je tiens à souligner ce délai.

Qu'entendons-nous par «droits politiques», et qui cela touche-t-il? Faisons un brin d'histoire. Je le rappelle, il n'y a pas si longtemps que cela – moins de deux cents ans – sur le territoire où nous vivons, seuls un certain nombre de citoyens privilégiés avaient accès à ces droits politiques. C'est ce qu'on appelait le suffrage censitaire, soit la réservation à une certaine élite de la capacité de participer à la vie politique en fonction de l'argent, les autres étant exclus. Genève a ensuite étendu les droits politiques aux catholiques, qui en étaient auparavant privés et qui ont pu les acquérir puisque la question confessionnelle n'était plus si importante. Puis, en supprimant le suffrage censitaire, les droits politiques ont été octroyés aux pauvres. Enfin, tardivement – et heureusement! – ces droits ont été accordés aux femmes.

Aujourd'hui, nous proposons une nouvelle extension des droits politiques – au niveau local uniquement, je le répète – aux résidents étrangers. En effet – et c'est un point auquel nous, radicaux, sommes particulièrement attachés – nous souhaitons refléter le mieux possible la réalité de la population résidant sur une commune. C'est ainsi que nous définissons le suffrage universel qui nous tient à cœur à toutes et à tous, dans cette enceinte.

Que reflète cette réalité locale? Quatre personnes sur dix, à Genève, sont étrangères, soit presque une personne sur deux parmi celles qui «font tourner la boutique», si vous me passez l'expression… Pour être exact, 53% de la population active en ville de Genève est étrangère. Voilà la réalité. Ces minorités sont tenues à l'écart et, de ce point de vue, les radicaux déplorent que l'on affaiblisse en quelque sorte la démocratie locale en maintenant ces gens à l'écart des décisions qui, pourtant, les concernent. Ils s'investissent sur le plan social: parmi eux, nous avons tous en tête un exemple de maman active dans une association de parents d'élèves ou pour les cuisines scolaires, un papa membre d'un club de sport. Ils font vivre leur commune au quotidien sur le plan social, culturel, sportif, économique – je le rappelais il y a un instant.

Ce sont également des gens qui paient des impôts et des taxes – nous en avons discuté hier soir. Il ne faut donc pas oublier qu'ils participent, pour l'essentiel ou au moins dans la même proportion que les Suisses, à la ponction fiscale, à la contribution à la collectivité. Ils en utilisent les services et, d'une manière ou d'une autre, contribuent à notre cadre de vie.

Nous radicaux – je complète l'argumentation de ma préopinante – sommes attachés à l'idée que voter est un droit, mais surtout un devoir. Et, pour notre part,

nous sommes favorables à l'égalité des devoirs entre Suisses et étrangers. Nous pensons que nous serons d'autant plus fondés à demander aux étrangers de participer à la vie de leur collectivité, d'y mettre du leur dans un certain nombre de domaines, que nous leur donnerons la responsabilité de voter. C'est là notre premier argument, qui nous semble fondamental.

Je passe à notre deuxième argument. Après Neuchâtel en 1849, le Jura en 1978, Vaud en 2003, Fribourg en 2004, et Appenzell Rhodes-Extérieures – qui a déjà un élu étranger à l'exécutif de la petite commune de Wald – il est temps que Genève se rallie à ce mouvement qui, par ailleurs, fait florès dans le reste de l'Europe. Les radicaux sont convaincus que, en octroyant ces droits aux étrangers, on ne diminue ceux de personne, on n'attente pas aux droits démocratiques des autres; au contraire, on élargit et on renforce la démocratie. Nous les Suisses, en donnant des droits aux étrangers, ce n'est pas un cadeau que nous leur faisons, mais c'est un cadeau que nous nous faisons à nous-mêmes! En effet, actuellement, nous nous privons de leur opinion et de leurs apports indispensables – non pas sur le plan économique, mais politique – de leur point de vue, des réalités qu'ils vivent au jour le jour. Cet argument nous semble le plus important.

Je ne vais pas allonger abusivement ce débat, car je pense que d'autres personnes prendront la parole pour compléter mes propos avec les arguments qui leur semblent sensés. Mais je voulais dire ce soir au nom des radicaux – puisque nous contribuons, d'une certaine manière, à élargir le front en faveur de ces initiatives – que, finalement, voter non signifie en quelque sorte être étranger à notre propre cité et à sa tradition internationale. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite vivement à accepter la résolution R-77 et à soutenir les deux initiatives «J'y vis, j'y vote».

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) salue la large représentation politique – à laquelle nous participons, évidemment – qui soutient cette évolution nécessaire. Nous espérons qu'elle sera, cette fois-ci, largement soutenue par l'électorat genevois actuel lors de la votation du 24 avril sur les deux initiatives demandant l'une le droit de vote, et l'autre le droit de vote et d'éligibilité des étrangers au niveau communal dans notre canton. Nous espérons que notre démocratie aura atteint l'âge adulte à cette occasion.

Un détail me gêne cependant, dans ces initiatives – mais leurs auteurs n'en sont pas responsables – c'est le vocable «étranger». Je dois avouer que j'ai beaucoup de mal, aujourd'hui, à employer ce terme pour désigner des gens établis dans notre pays depuis plus de huit, dix ou vingt ans, qui sont nos voisins, ceux que nous fréquentons par différents biais et dont l'accent genevois me choque parfois moi-même. Ces personnes sont souvent parfaitement intégrées – voire

plus que vous ou moi – dans les réseaux de la cité actuelle. Ce vocable «étrangers» ne semble donc pas convenir à ces populations résidant depuis bien plus longtemps que moi dans ce canton.

Pour nous, c'est une évidence: il faut que les choses avancent et que Genève rejoigne enfin des cantons comme Neuchâtel, le Jura, Vaud, Fribourg et même Appenzell Rhodes-Extérieures – la liste en a été donnée tout à l'heure – qui sont déjà allés dans cette direction. Cette dernière nous semble évidemment la bonne.

M. Roberto Broggini (Ve). Les intervenants précédents, avec lesquels les Verts ont cosigné cette résolution, ont déjà évoqué beaucoup d'éléments dans cette assemblée, et je ne vais pas les reprendre. Je voulais simplement dire que les Verts s'étonnent de devoir voter sur l'octroi du droit de vote aux étrangers, tant le bien-fondé de cette mesure nous semble évident. Il s'agit ici de gens qui vont dans la même boulangerie que nous, qui paient leurs impôts selon la même proportion que nous, et qui représentent 40% de la population de notre cité; leurs enfants vont à l'école ici – dans certains établissements scolaires, jusqu'à 90 nationalités différentes sont représentées. C'est l'une des richesses de Genève, qui a su accueillir les organisations internationales et également, dans ses théâtres et sur ses différentes scènes culturelles, des artistes de tous horizons; du côté financier, elle sait aussi recevoir de l'argent provenant de toute la planète.

Par conséquent, il nous semble normal que les personnes étrangères résidant à Genève participent également aux décisions qui s'y prennent. Je rappelle qu'il y a eu dans notre cité de grandes batailles contre le cens électoral, contre le fait que certains, parce qu'ils gagnaient une certaine somme, pouvaient participer à la désignation de leur parlement, alors que ceux qui ne gagnaient pas cette somme n'en avaient pas le droit. Tel fut le combat du XVIII^{e} et du début du XIX^{e} siècle. Nous sommes aujourd'hui au XXI^{e} siècle et nous nous demandons encore si les personnes qui sont nées ici, qui grandissent ici, qui travaillent ici, ou simplement qui arrivent, après avoir séjourné dans notre cité depuis un certain nombre d'années, peuvent participer aux décisions municipales!

Une personne comme moi-même, qui s'appelle Roberto Broggini, peut siéger dans notre parlement, alors que, si mon grand-père était né 3 km plus au sud, il serait Italien. On me dira que je suis peut-être Suisse par ma mère. Mais cette dernière ne pourrait pas voter actuellement, car elle est Britannique. A 3 km près, j'aurais donc été un étranger, et pourtant je suis conseiller municipal à Genève. C'est un peu étonnant. Mais je suis un bon Suisse, je siège ici tout à fait logiquement et personne ne s'en étonne.

Pour la troisième fois, nous soumettons au peuple cette question: les étrangers vont-ils pouvoir voter? Nous espérons que, le 24 avril, la population genevoise se

prononcera en faveur des deux initiative «J'y vis, j'y vote», dénommées l'une «l'aînée», et l'autre «la cadette». Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous encourageons à accepter ce projet de résolution.

Préconsultation

M. Guillaume Barazzone (DC). Comme mon préopinant radical, je commencerai par quelques mots d'histoire. M. Broggini est remonté jusqu'au XVIII^e^ siècle, mais en 1870 encore, les Genevois se demandaient s'il fallait accorder les droits politiques aux Confédérés résidant dans notre canton. Les mentalités ayant bien évolué, avouons qu'un tel dilemme nous semble bien absurde! Une autre catégorie de la population, dont l'un des auteurs de la résolution a déjà parlé, était cependant privée des droits politiques jusqu'en 1960 à Genève et 1970 dans la Confédération helvétique: les femmes. Reconnaissons qu'il serait choquant, aujourd'hui, d'imaginer que cette partie-là du corps électoral – les femmes représentées dans ce parlement et toutes celles qui votent pour des sujets qui les concernent d'ailleurs autant que les hommes – n'existe pas…

L'histoire démontre que la notion même de droits politiques est évolutive. Dans cet esprit, le canton de Neuchâtel en 1849 déjà, le Jura plus récemment et, tout dernièrement – en 2003 – le canton de Vaud ont décidé de suivre ce courant visant à donner plus de poids politique aux étrangers dans leur commune, voire dans leur canton, et à élargir ainsi le cercle des bénéficiaires des droits politiques. Mais comme on l'a déjà dit auparavant, le Valais et Genève restent les derniers cantons de Suisse romande à ne pas accorder les droits politiques au niveau communal aux résidents étrangers.

Les deux initiatives «J'y vis, j'y vote» – que ce soit l'aînée, qui donne le droit de vote et d'éligibilité, ou la cadette, qui se contente du droit de vote – posent la question de la participation active des étrangers à la vie démocratique de notre commune. Elles sont aussi un magnifique moyen d'intégration. Au Parti démocrate-chrétien, cette notion, celle de la citoyenneté, nous est chère. La citoyenneté, c'est ce qui concrétise une activité civique au sens large, un engagement pour la société, cela contrairement à la nationalité, un peu plus abstraite, qui n'implique pas forcément, quant à elle, un engagement civique de la personne.

Pensez, comme le disaient les préopinants, aux différentes communautés étrangères dont les membres tiennent les clubs de football qui permettent aux petits Suisses d'aller tous les dimanches au Bout-du-Monde jouer des matches de foot et pratiquer d'autres sports, ou encore de participer à des activités culturelles de qualité, gérées par des institutions où les étrangers sont actifs. Pensez aussi à toute cette population étrangère qui travaille en ville de Genève et qui doit avoir son mot à dire dans l'affectation des impôts qu'elle paie.

Pensez encore, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à la vivification du tissu économique et au débat d'idées enrichissant que permettrait l'intégration de ces étrangers dans nos partis politiques, au sein du Conseil municipal et, surtout, pensez à Genève! Genève, dont la tradition est d'intégrer les étrangers et non pas de les exclure, comme certains partis politiques le veulent trop souvent en rejetant les initiatives telles que «J'y vis, j'y vote» ou la naturalisation facilitée au niveau fédéral. Pensez à la légitimité qu'aurait ce Conseil municipal, pensez à la légitimité des débats que nous mènerions dans cette enceinte si 43% de plus de la population y était représentée!

Cette participation active des étrangers – impliquant de leur accorder le droit de vote et de leur donner une place pour qu'ils puissent déterminer et influencer leur cadre de vie – est le prolongement de leur engagement dans la vie civique au quotidien et elle nous semble primordiale aujourd'hui, au XXIe siècle, où les mentalités doivent évoluer. Nous vous invitons à voter le texte de cette résolution et, plus généralement, à soutenir les deux initiatives «J'y vis, j'y vote» le 24 avril, que ce soit l'aînée ou la cadette. *(Applaudissements.)*

Mme Hélène Ecuyer (T). Pour sa part, notre groupe a toujours été pour l'intégration des étrangers à tous les niveaux, y compris celui du droit de vote et d'éligibilité au parlement. En effet, il y a quelque temps, une enquête a démontré que la majorité des parlementaires y était favorable. Aujourd'hui, nous devons à nouveau aller voter pour résoudre ce problème. Nous pensons, quant à nous, que des étrangers très actifs dans les associations et les entreprises apportent beaucoup à Genève, et qu'ils ont aussi le droit de s'exprimer, de représenter leurs associations et entreprises, de siéger parmi nous.

Je suis sûre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que vous connaissez tous un étranger de valeur vivant à Genève et que vous aimeriez voir assis à côté de vous dans votre parti. Vous souhaiteriez tous que les étrangers puissent s'exprimer dans notre enceinte, expliquer ce qui se passe dans leur pays notamment quand nous votons des crédits d'aide au développement. Il faut qu'ils puissent dire à quoi cela sert, et aider Genève à mieux comprendre ceux qu'on appelle «les étrangers» – n'oublions pas qu'on est toujours l'étranger de quelqu'un!

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues, le Parti libéral a pris à ce sujet une position que vous connaissez. Elle est un peu à contre-courant de ce qui se dit ce soir dans cette enceinte, et les quelques mots que je vous adresse n'ont pas la prétention de convaincre une majorité de cette assemblée de changer d'avis, mais il vaut la peine de donner quelques explications cohérentes éclairant notre position.

Pour commencer, je signale que le Parti libéral regrette le rejet, en votation populaire fédérale, de la naturalisation facilitée telle qu'elle était proposée. Cependant, dans n'importe quelle communauté de la société civile, quand on veut entrer dans une association, on fait une demande d'adhésion et on est accepté par une assemblée ou un comité. J'ai passé un an à la commission des naturalisations, il y a un certain temps déjà; j'ai vu 65 candidats à la nationalité suisse de toutes les couleurs de peau de la création. Ce qui m'a frappé, c'est la très forte motivation de la presque totalité de ces personnes quant à l'exercice des droits civiques. Mais elles avaient fait le pas de la demande, ce qui est, à mon avis, la seule démarche cohérente. Pour nous, libéraux, la naturalisation, qui doit être une opération raisonnablement simple, doit rester le passage normal vers l'acquisition des droits civiques. L'automaticité n'est pas une bonne formule, à notre avis.

Je peux d'ailleurs faire quelques commentaires supplémentaires. Pour les citoyens mâles de ce pays, la nationalité s'accompagne de diverses obligations vis-à-vis de la collectivité, à commencer par le service militaire ou le service civil. Les gens qui bénéficieraient des droits civiques grâce au projet soumis en votation en avril prochain échapperaient à cette obligation, même s'il ne s'agit que du niveau communal.

Par ailleurs, la cohérence voudrait que le droit de vote aille de pair avec l'éligibilité. De plus, distinguer les trois niveaux – communal, cantonal et fédéral – en coupant vers le haut n'est pas non plus une démarche cohérente. De mon point de vue, les droits politiques forment un tout. Ce n'est pas parce qu'un objet est communal qu'il est forcément moins important qu'un objet cantonal ou fédéral. Il peut s'agir de montants en francs, de grandes questions de principes, mais ce n'est pas le niveau hiérarchique de la communauté politique qui est déterminant. Je le répète: selon nous, les droits politiques forment un tout indissociable.

Nous pouvons lire, dans la résolution R-77, que l'octroi du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal est la contrepartie des impôts payés par les contribuables, quelle que soit leur nationalité. C'est un faux problème, car l'impôt, qui est proportionné aux ressources financières de chacun, est la contrepartie des services publics offerts par la collectivité, qui sont payés de cette manière. D'autre part, ce n'est pas parce que j'achète un ticket des Transports publics genevois ou un billet des Chemins de fer fédéraux que cela me donne de droit d'aller assister aux séances des conseils régissant ces instances cantonales ou fédérales. Et puisque nous parlons de l'impôt, que dire des quelque 40 000 personnes au moins qui n'en paient pas, à part la taxe personnelle? Il n'est évidemment pas question de revenir à un suffrage censitaire tel qu'il a été évoqué tout à l'heure, mais je voudrais simplement démontrer que le problème du paiement de l'impôt n'a rien à voir avec l'exercice des droits civiques. Si on veut un droit de regard sur ce plan, il faut adhérer à la société dont on veut faire partie en effectuant la demande correspondante. Ce n'est pas non plus parce que

j'achète une plaque de chocolat Cailler ou un remède dans une pharmacie que cela me donne le droit d'assister aux assemblées générales de Nestlé, de Novartis ou de Roche. Si je veux y aller, il me suffit d'acheter une seule action – cela ne coûte pas cher – et j'aurai ainsi fait la demande d'adhésion cohérente qui me donnera le droit de vote dans cet organe.

Par conséquent, il n'y a, à notre avis, qu'un seul chemin raisonnable: la naturalisation, avec des droits civiques complets. Nous savons fort bien que les cantons de Neuchâtel depuis longtemps, du Jura dernièrement, de Vaud encore plus récemment, ainsi que bientôt de Fribourg ont franchi le pas, c'est un fait. Mais n'y a-t-il pas là, précisément, un effet de mode? Pourquoi alors ne pas aller jusqu'au libre accès de chacun aux assemblées des partis, pour pousser la transparence jusqu'au bout? C'est une question que nous pouvons légitimement nous poser.

J'ajoute enfin qu'il n'y a aucune réciprocité de droit de vote avec les pays voisins, ce qui constitue encore un autre obstacle majeur à l'acceptation des deux initiatives «J'y vis, j'y vote». Un tel processus devrait aller dans les deux sens! Le droit de vote est un élément identitaire qui passe par la naturalisation, comme je l'ai dit, et c'est pour toutes ces raisons explicatives – je ne cherche pas à convaincre – que le Parti libéral a fixé sa position telle que vous la connaissez, Mesdames et Messieurs. Il n'accepte pas les deux initiatives soumises à la votation populaire le 24 avril. *(Applaudissements et brouhaha.)*

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de garder votre calme et d'écouter attentivement les oratrices et orateurs suivants.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la position de notre parti ne vous surprendra pas: nous ne voterons pas cette résolution – mais pas pour les raisons que certains laissent supposer et qu'ils nous attribuent de manière très souvent discutable. Pas du tout! Nous avons non seulement un immense respect, mais également de l'estime pour la population étrangère de Genève. Elle ne nous cause absolument aucune difficulté.

Notre démarche est liée uniquement à l'élément suivant: la nécessité de faire le pas de la demande en vue d'obtenir la nationalité suisse, cela d'autant plus que, à Genève en particulier, elle n'est pas difficile à obtenir aujourd'hui. Il suffit de la demander et d'attendre un peu, cela est vrai; en outre elle n'est pas très coûteuse. Dès son obtention, les droits accordé au nouveau citoyen suisse sont complets: droit de vote et d'éligibilité, cela est clair et net.

Un autre élément a été souligné tout à l'heure par mon préopinant libéral: cette mesure n'est pas obligatoirement réciproque dans les pays qui nous entourent, voire plus loin sur le reste de la planète.

Par conséquent, soyons bien clairs: notre refus de la R-77 et des deux initiatives «J'y vis, j'y vote» n'est absolument pas lié à une image fausse qu'on se fait trop souvent de l'Union démocratique du centre, mais il est uniquement dû, je le répète, au fait que la demande de naturalisation est une mesure simple qui ne cause plus aucune difficulté aujourd'hui.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je voudrais répondre aux deux derniers intervenants. Monsieur Rubeli, je ne vous crois plus! Lorsque vous avez défendu votre position concernant la naturalisation…

Le président. Monsieur Barazzone, adressez-vous au président!

M. Guillaume Barazzone. L'Union démocratique du centre a combattu la naturalisation facilitée et voilà que vous nous dites que vous refusez les initiatives «J'y vis, j'y vote», car vous êtes pour la naturalisation facilitée! Mais quand nous vous interrogeons sur cette dernière, vous répondez que vous y êtes opposés! Alors, nous ne vous croyons plus! Je vous l'ai dit: nous, ce que nous voulons, c'est intégrer les étrangers; vous, vous voulez les exclure. Votre parti, à Berne, a basé là-dessus sa politique depuis des années, c'est votre thème de prédilection…

Le président. Monsieur Barazzone, je vous demande de vous adresser au président. La deuxième personne du pluriel n'est pas adéquate, sauf si c'est à moi que vous parlez… *(Rires.)*

M. Guillaume Barazzone. Veuillez m'excuser, Monsieur le président. L'Union démocratique du centre, depuis vingt ans, fonde sa politique sur le thème de l'exclusion des étrangers. Et, aujourd'hui, elle veut nous faire croire qu'elle est favorable à leur intégration pour faire en sorte qu'ils soient considérés sur un pied d'égalité avec les Suisses et les citoyens de nos communes – je trouve cela un peu fort de café!

Mais revenons à l'argument concernant les impôts avancé par M. Schweingruber. Il nous disait que c'était là un faux débat, et que, finalement, les étrangers

qui payaient des impôts n'avaient pas leur mot à dire sur leur utilisation. Mais Monsieur Schweingruber, il est un point que vous éludez complètement: si un citoyen paie des impôts, il a aussi le droit de décider de leur utilisation, de définir des priorités, de choisir des infrastructures – veut-on plus de bus, de routes, de budgets sociaux? Comment les deniers publics doivent-ils être gérés? Sans le droit de vote, il est impossible, pour un étranger qui paie des impôts dans sa commune ou dans le canton, d'exprimer sa position politique à travers une votation ou une élection.

Vous avez également avancé l'argument, Monsieur Schweingruber, selon lequel les objets communaux ne seraient pas différents des objets fédéraux ou cantonaux. Il existe, selon nous, une petite différence – et c'est pour cela que les initiatives «J'y vis. J'y vote» sont limitées au plan communal: les citoyens, au niveau communal, ne sont pas maîtres de la Constitution et des lois. Les parlements communaux sont délibératifs, ils votent des crédits, des budgets – aussi importants soient-ils – mais pas de lois ni les modifications de la Constitution cantonale. Les principes directeurs de notre Constitution et de la République et canton de Genève restent sous la maîtrise des Genevois mais, en ce qui concerne le quotidien, le cadre de vie communal des habitants, nous acceptons de donner aux étrangers la possibilité de voter et d'être élus, car ils connaissent le terrain pour s'y être engagés depuis longtemps, comme nous l'avons déjà dit, dans le cadre de clubs sportifs et d'associations culturelles.

Nous invitons donc les libéraux et l'Union démocratique du centre à réfléchir aux arguments que nous amenons dans ce débat, et peut-être la seconde cessera-t-elle à l'avenir d'avoir un double discours. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur Barazzone. Je transmets vos propos au groupe de l'Union démocratique du centre.

M. Pierre Maudet (R). Je soulignerai brièvement trois points pour revenir sur les propos de nos adversaires de ce soir qui sont politiquement à notre droite.

Premièrement, nous avons entendu tout à l'heure le représentant libéral dire que, lorsque quelqu'un veut adhérer à une société, il en fait la démarche volontaire – et de citer le cas des demandes de naturalisation comme le fait de personnes sollicitant de l'administration l'entrée dans le club des Suisses. J'ai envie de lui dire que tel est le cas, certes, pour les nouveaux naturalisés, ceux qui ont fait la demande adéquate en suivant volontairement la démarche correspondante. Mais il y a une quantité de personnes, Suisses de naissance, qui ne se sont donné

la peine que de naître – loin de moi l'idée de le leur reprocher – et non de suivre un processus particulier. C'est mon cas: moi qui suis Suisse de naissance, je n'ai pas fait de démarche spéciale pour rejoindre ce club… Cet argument tombe donc. Je crois d'ailleurs qu'il n'est pas tout à fait relevant, car il s'agit ici, je le répète, du plan communal, et nous parlons de proximité.

Le deuxième argument que j'ai entendu de la part des libéraux concernait le service militaire. Monsieur Schweingruber – vous lui transmettrez mes propos, Monsieur le président – faire son service militaire en Suisse, c'est un privilège plus qu'un devoir, je tiens à le souligner ici! *(Rires.)* Mais au-delà de cette boutade dans la bouche du capitaine qui vous parle, le respect de la conscription obligatoire est surtout une réalité de plus en plus rare. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez toutes et tous qu'il est – hélas – facile de se soustraire à ses obligations militaires et, si l'on y parvient en raison de motifs médicaux reconnus, on paie une taxe.

Mais là aussi, je le répète – et j'aimerais bien que mon collègue libéral entende cet argument – nous nous situons au niveau fédéral. Et s'il est vrai que, sur ce plan, les citoyens ont un certain nombre de devoirs, d'obligations et de droits, au niveau municipal, les étrangers ont tous les devoirs, toutes les obligations, mais pas tous les droits.

Le troisième argument que je souhaite contrer est celui évoqué par notre collègue de l'Union démocratique du centre. Je suis désolé, mais je m'inscris en faux contre la mauvaise foi de ce parti qui, à longueur d'année, au niveau fédéral, réussit à convaincre une partie de la population – dans laquelle je ne me retrouve pas – qu'il faut à tout prix empêcher la naturalisation des étrangers, la limiter, et même aller jusqu'à doubler certains délais. Je rappelle qu'il a même été jusqu'à proposer, il y a moins de six mois, l'interdiction de la double nationalité! Vous voyez ce que cela signifie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Deux élus genevois de l'Union démocratique du centre au parlement fédéral ont cosigné ce projet, et ils viennent nous dire ce soir qu'ils ne veulent pas causer de difficultés à l'intégration des étrangers! De grâce, pas d'hypocrisie!

Mais je vous prends au mot, Mesdames et Messieurs les membres de l'Union démocratique du centre, et je me réjouis de la prochaine votation sur la question. Quant à nous, les radicaux – et avec nous, semble-t-il, une majorité dans cette enceinte – nous faisons le pari inverse, persuadés qu'intégrer les étrangers, leur donner des responsabilités, les inviter à prendre en charge des obligations, c'est pouvoir d'autant plus facilement leur dire après coup qu'ils ont leur rôle à jouer dans cette société, et que nous y sommes attentifs.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je ne saurais trop insister en vous invitant à voter oui à cette résolution. *(Applaudissements.)*

M. Robert Pattaroni (DC). Nous voulons donner un signe à la population étrangère en particulier, à laquelle la Suisse doit beaucoup. Je suis d'ascendance italienne, comme vous pouvez le deviner, et mes quatre grands-parents étaient Italiens; mais je suis né Genevois à Genève, et je pense que nous ne pouvons pas continuer à jouer avec la population étrangère.

Il y a trois raisons pour lesquelles je pense que le moment est venu de donner ce signe, à Genève. Premièrement – cela a été déjà évoqué par l'un des précédents intervenants – nous venons de voter, au niveau suisse, sur la naturalisation facilitée et, finalement, une majorité a dit non. C'est donc un signe très clair: on ne veut pas faciliter la naturalisation des étrangers.

Deuxièmement, la date du vote sur les initiatives «J'y vis, j'y vote» est fixée à peine un mois avant la votation sur les accords de Schengen-Dublin où, là aussi, il s'agira de donner un signe d'ouverture. Si Genève vote non à «J'y vis, j'y vote», cela signifiera qu'elle refuse de s'ouvrir à l'Europe et aux autres en général.

Troisièmement – c'est probablement le point le plus important – comme nous pouvons le lire dans la presse ces jours, on observe en ce moment à Berne un durcissement très fort de la part du Conseil fédéral. C'est surtout un leader particulier qui veut – avec de nombreux élus fédéraux – que la loi sur l'asile soit beaucoup plus restrictive. Or nous savons bien que nous ne pourrons pas endiguer l'arrivée de personnes venant d'ailleurs pour des raisons diverses, en général à cause de la pauvreté qui règne dans d'autres pays et de la richesse qui existe chez nous. Comme l'a dit un émigré récemment: on ne peut pas arrêter la mer avec les bras! Par conséquent, si nous tenons à être dignes de l'idéal que nous voulons promouvoir en Suisse, notamment en matière de justice, nous nous devons, dans le cas concret de ces deux initiatives, de dire: «J'y vis, j'y vote»!

Pour terminer, je voudrais simplement lire un extrait du Traité établissant une Constitution pour l'Europe – que les Suisses n'auront pas à voter, mais qui concerne tout de même les partis ouverts à l'Europe, comme l'est le Parti démocrate-chrétien de Genève. Dans la fameuse charte des droits fondamentaux de l'Union, l'article II-100, intitulé «Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales», stipule: «Tout citoyen de l'Union a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat.» Ce postulat, cet idéal, le Parti démocrate-chrétien veut le promouvoir, et nous vous engageons, Mesdames et Messieurs, à voter avec nous cette résolution.

M. Pascal Rubeli (UDC). J'aimerais revenir sur quelques points. Vous transmettrez mes propos à MM. Barazzone et Maudet, Monsieur le président. Soyons

clairs, et ayons une vision un peu différente des choses, au lieu de toujours faire un amalgame avec tout ce qui se passe, notamment en ce qui concerne notre parti au plan national!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous aurez constaté que nous nous trouvons, ici, dans une autre ville que Berne ou Zurich; l'Union démocratique du centre a, bien sûr, une procédure intellectuelle générale mais, comme vous l'aurez sans doute également constaté, nous en avons une vision un peu différente, ici à Genève. Cela d'autant plus que, lorsque les deux conseillers nationaux ont appuyé la demande de suppression de la double nationalité, ceux qui ont pris la peine de lire la presse locale quelques jours après savent que nous avons fait paraître un communiqué aux termes duquel nous nous désolidarisions complètement de cette démarche. Alors, arrêtez de nous parler constamment d'exclusion ou de rejet des étrangers, de barrières, et de je ne sais quoi encore!

Que la population d'une ville comme Genève compte plus d'une moitié d'étrangers ne nous cause aucune difficulté. Nos entreprises emploient des étrangers, et certains d'entre nous vivent avec des personnes qui ne sont pas Suisses et qui, parfois, ont d'ailleurs suivi la démarche pour le devenir.

Par conséquent, notre discours est ici nettement lié à une question de principes, d'Etat de droit et de respect du droit confédéral. Quant à la naturalisation facilitée, nous y sommes favorables, ici à Genève, et nous soutenons les procédures actuellement valables. Alors, arrêtez de tout diaboliser. Notre discours est clair, il n'est pas confus ni lié à ce que vous imaginez.

Je le répète une fois encore: nous fréquentons à longueur de journée une population qui n'est pas d'origine suisse, nous vivons avec elle et cela ne nous cause absolument aucun problème. Le tout est simplement de respecter une procédure qui consiste à suivre la voie de la naturalisation. L'intégration passe par l'acceptation des règles et des lois du pays dans lequel on veut vivre.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous signale que je souhaiterais que nous terminions ce débat avant 19 h 30, pour la bonne forme. Etant donné qu'il reste quatre orateurs inscrits, cela me semble tout à fait possible…

M. Armand Schweingruber (L). Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai déjà dit, mais je reprends au vol l'allusion de notre collègue Pierre Maudet, tout à l'heure, en ce qui concerne le service militaire. Il est évident que ceux qui n'y sont pas contraints paient la taxe militaire, il l'a lui-même rappelé. Si j'ai fait allu-

sion à ce problème, c'est que, dans notre esprit, les droits civiques forment un tout comprenant les niveaux communal, cantonal et fédéral. C'est ainsi qu'il fallait comprendre mes propos.

Je voulais encore souligner le fait que, le nombre des votants s'accroissant automatiquement de quelques dizaines de milliers de personnes, alors qu'un grand nombre d'entre elles n'ont pas demandé l'exercice des droits civiques par la voie de la naturalisation, nous assisterons certainement à une baisse spectaculaire des taux de participation lors des votations et élections.

M. Georges Queloz (L). M. Barazzone a fait allusion à la fiscalité. On peut en parler, mais alors il faut qu'il y ait égalité de traitement. Ainsi, on prélève des impôts à la source parmi les étrangers. Par exemple, les Vaudois… *(Remarque.)* Ah non, pas les Vaudois, les frontaliers contribuent fiscalement. *(Rires.)* Il faudrait donc aussi leur donner le droit de voter et de s'exprimer? *(Brouhaha.)*

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de laisser parler l'orateur. Le débat s'est déroulé correctement jusqu'à maintenant, cela doit continuer ainsi.

M. Georges Queloz. Cela nous entraîne sur un autre terrain. A ce moment-là, il faudrait se mettre autour d'une table et négocier. Je le rappelle, le grand problème des initiatives «J'y vis, j'y vote» est qu'il n'y a pas de réciprocité. Et de cela, personne ne parle! On me dira qu'il faut commencer par donner l'exemple. Mais une fois que ce sera fait, nous ne pourrons plus négocier.

Je souhaite que ceux qui sont prêts à commettre cet acte politique se rendent compte aujourd'hui que, lorsque l'on vote des crédits, on engage vis-à-vis des générations futures des dépenses souvent très importantes. Et certains de ceux qui auront pris ce genre de décisions, s'ils repartent pour des raisons économiques ou autres provoquant des vagues migratoires, ne seront plus là pour les assumer.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quant à moi, je n'ai pas un double langage. La moitié des membres de notre parti vivent avec des étrangers, et le problème n'est pas là. Mais le droit de vote passe par une demande d'adhésion à notre société. Evidemment, si vous considérez qu'il n'y a plus de société… Il est vrai qu'il n'y a bientôt plus de société, à Genève! Cela devient vraiment le grand cirque! Si vous pensez que c'est bien ainsi, tant mieux pour vous, mais nous croyons encore qu'il y a une

société, un ensemble, une solidarité commune au sein du peuple suisse. L'intégration passe donc par la demande d'adhésion à notre communauté. Vous voterez ce que vous voudrez mais, heureusement, le peuple aura le dernier mot!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'ai le sentiment que la messe est dite – et heureusement! Je dirai quelques mots pour représenter le Conseil administratif dans ce débat.

Tout d'abord – je ne parle pas forcément de M. Rudaz – je suis assez content d'entendre que l'Union démocratique du centre de Genève est différente de son homologue sur le plan fédéral. En effet, ce groupe municipal ne me semble pas d'une xénophobie épouvantable – et je le reconnais volontiers. Cependant, je serais satisfait que, lors des prochaines votations sur la naturalisation facilitée, il se désolidarise par voie d'affiches et dans ses communiqués de presse de ses grands frères zurichois et suisses. Ce jour-là, j'aurai vraiment le sentiment que l'Union démocratique du centre genevoise appelle ses électeurs à agir différemment que ce que leur propose le même parti à Berne. Je crois vos intentions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Union démocratique du centre, mais j'aimerais les voir se concrétiser dans la réalité.

Cette petite précision étant donnée, j'ajoute que, si je ne me trompe, cela fait deux cents ans que nous vivons à Genève avec environ 40% d'étrangers…

M. Pierre Muller, maire. Plus de deux cents ans! En 1602, il y en avait plus de 40%.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Il y a peut-être eu des variations passagères de ces proportions. En tout état de cause, j'ai le sentiment que nous y vivons fort bien, dans cette société! Evidemment, les étrangers, qu'ils aient le droit de vote ou non, respectent nos lois – du moins, je l'espère et, si tel n'est pas le cas, en général on les met en prison! Je ne crois donc pas que la question se pose en termes de respect des lois ou des usages de notre société, qui sont respectés par tous, Suisses et étrangers. Dans le cas contraire, je le répète, les autorités réagissent et peuvent procéder à l'incarcération de ces personnes. Elles ne laissent pas les gens agir de manière scandaleuse!

J'en viens à un autre point, sur lequel le Conseil administratif a travaillé ces dernières semaines. Ce matin, lors de notre séance hebdomadaire, nous avons vu les modèles des panneaux mettant en valeur le lien entre les étrangers et Genève que nous installerons prochainement en ville – la pose va commencer dans deux ou trois semaines, je crois. Je n'ai plus tous les noms que nous avons choisis en

tête – nous en avons eu tant devant les yeux! Finalement, nous avons sélectionné dix Genevois qui ont fait rayonner Genève à l'étranger, et dix étrangers venus ici qui ont également contribué à son rayonnement, en faisant progresser notre ville dans le domaine des découvertes, du développement de sa culture ou de la science. Vingt rues genevoises vont donc accueillir respectivement des hommages rendus à dix Genevois à l'étranger et à dix étrangers à Genève. Sous la plaque où figurera leur nom, nous ajouterons une explication sur l'origine de la personne et ce qu'elle a apporté à Genève. Les couleurs jaune et rouge de ces dispositifs sont assez intenses et voyantes; mariées au bleu des plaques avec le nom des rues, cela donne quelque chose d'assez fort.

Ces panneaux seront donc placés à travers la ville pour présenter aux passants ces personnalités – ces hommes et ces femmes. Enfin, de grands panneaux du format de la Société genevoise d'affichage présenteront toutes les personnalités en même temps. Voilà le programme qui a été décidé ce matin. Quelques détails doivent encore être réglés – en effet, certaines autorisations sont nécessaires, nous ne pouvons pas placer ces panneaux n'importe où sur les immeubles, et les formalités administratives y afférentes sont assez compliquées. En tout cas, ce projet sera réalisé prochainement, et j'ose croire qu'il paraîtra sympathique aux Genevois.

J'espère également – mais je n'en doute pas – que le Conseil municipal, à l'instar du Conseil administratif, soutiendra les deux initiatives «J'y vis, j'y vote». Depuis le temps que nous en discutons, leur acceptation me semble si élémentaire que je me demande même pourquoi nous en parlons encore.

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 49 oui contre 19 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

La Ville de Genève, par l'entremise de son Conseil municipal, déclare soutenir et recommander un double vote favorable à ces deux initiatives, le dimanche 24 avril 2005.

Le président. Avant de lever la séance, je vais faire une communication de la part de M. Maudet, président de la commission des sports et de la sécurité. Il souhaite que les membres de cette dernière se réunissent dix minutes avant la reprise de tout à l'heure – si vous êtes d'accord, Monsieur Maudet, ce ne sera pas à 20 h 20, mais à 20 h 35, puisque je vous propose de reprendre à 20 h 45.

J'invite MM. Prudente et Natale à nous rejoindre à la salle des Fiefs.

Je rappelle encore que la commission des naturalisations se réunit maintenant pour quelques minutes à la salle Nicolas-Bogueret.

Bon appétit à tous, et à tout à l'heure.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 5146

2. Communications du bureau du Conseil municipal 5146

3. Questions orales 5148

4. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue du bouclement d'un crédit d'équipement concernant la participation de la Ville de Genève à l'acquisition d'un bateau pour la Société de sauvetage de Genève (PR-389) 5155

5. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue:
   – du bouclement du crédit de 563 500 francs relatif au remplacement du réseau d'arrosage et de défense incendie du parc La Grange;
   – de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3117,58 francs (PR-390) 5158

6. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue du bouclement d'un crédit d'équipement terminé, sans demande de crédit complémentaire, concernant le Service d'incendie et de secours (PR-391) 5160

7. Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 150 000 francs destiné au remplacement de la partie condensation-évaporation des installations frigorifiques des patinoires des Vernets, situées 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais (PR-392) 5163

8. Proposition du Conseil administratif du 2 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 350 000 francs destiné à la promotion du vélo (études, réalisation d'infrastructures, communication) (PR-393) 5176

9. Résolution de M^mes^ Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Robert Pattaroni, Sébastien Bertrand, Roberto Broggini et Pierre Maudet: «Je vis en ville de Genève, je vote en ville de Genève!» (R-77) 5193

10. Propositions des conseillers municipaux 5212

11. Interpellations 5212

12. Questions écrites 5212

La mémorialiste:
Marguerite Conus